

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE SFCR

GROUPE BNP PARIBAS CARDIF

31 décembre 2021



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur
d'un monde
qui change

A.	ACTIVITE ET PERFORMANCE	9
A.1	Activité et évènements significatifs de la période	9
A.1.a	Activité	9
A.1.b	Evènements significatifs de la période	10
A.1.c	Evènement post-clôture	10
A.1.d	Informations générales	11
A.2	Synthèse des résultats de BNP Paribas Cardif	12
A.2.a	Evolution du chiffre d'affaires	13
A.2.b	Evolution du résultat opérationnel des activités d'assurance	14
A.2.c	Activités d'investissement	16
B.	SYSTEME DE GOUVERNANCE	19
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	19
B.1.a	Conseil d'administration	20
B.1.b	Comités spécialisés du Conseil d'administration	20
B.1.c	Présidence du Conseil d'administration et Direction Générale	21
B.1.d	Instances de gouvernance opérationnelle	21
B.1.e	Fonctions clés	22
B.1.f	Politique de rémunération	23
B.1.g	Charte de l'administrateur	23
B.2	Exigences de compétences et d'honorabilité	24
B.3	Système de gestion des risques	24
B.3.a	Cadre global de gestion du risque	24
B.3.b	Processus de gestion des risques clés	25
B.3.c	Gestion des familles de risque	27
B.3.d	Faits marquants 2021	31
B.4	Evaluation interne des risques et de la solvabilité	31
B.4.a	Processus de détermination du profil de risque	31
B.4.b	Rapport ORSA	31
B.5	Système de contrôle interne	32
B.5.a	Organisation du contrôle interne	32
B.5.b	Procédures clés du Contrôle Interne	36
B.6	Fonction d'Audit Interne	36
B.7	Fonction actuarielle	38
B.8	Sous-traitance	39
B.8.a	Activités sous-traitées	39
B.8.b	Gouvernance de la sous-traitance	39
B.8.c	Dispositif de contrôle	40
B.9	Adéquation du système de gouvernance	41
C.	PROFIL DE RISQUE	42
C.1	Risque de souscription	42
C.1.a	Définition	42
C.1.b	Exposition au risque	42
C.1.c	Concentration	44

C.1.d	Gestion et suivi du risque	44
C.1.e	Stress tests et analyses de sensibilité	45
C.2	Risque de marché	45
C.2.a	Définition	45
C.2.b	Placements du groupe BNP Paribas Cardif	45
C.2.c	Exposition au risque	47
C.2.d	Concentration	48
C.2.e	Gestion et suivi du risque	48
C.2.f	Stress tests et analyses de sensibilité	49
C.3	Risque de contrepartie	49
C.3.a	Définition	49
C.3.b	Exposition au risque	49
C.3.c	Concentration	49
C.3.d	Gestion et réduction du risque	49
C.4	Risque de liquidité	50
C.4.a	Définition	50
C.4.b	Exposition au risque	50
C.4.c	Gestion et réduction du risque	50
C.4.d	Sensibilité	50
C.5	Risque opérationnel	51
C.5.a	Définition	51
C.5.b	Exposition aux risques	51
C.5.c	Gestion et réduction des risques	51
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	53
D.1	Bilan au 31 décembre 2021	53
D.2	Périmètre de consolidation	54
D.3	Méthodes d'évaluation des actifs	56
D.3.a	Méthodes d'évaluation des actifs autres que les actifs financiers	56
D.3.b	Méthodes d'évaluation des actifs financiers	57
D.4	Méthodes d'évaluation des passifs	58
D.4.a	Méthodes d'évaluation des provisions techniques	58
D.4.b	Méthodes d'évaluation des autres passifs	61
D.5	Méthodes alternatives de valorisation	62
D.6	Autres informations	62
E.	GESTION DU CAPITAL	64
E.1	Fonds propres	64
E.1.a	Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR et le SCR Groupe Minimum 64	64
E.1.b	Faits marquants de l'exercice 2021	64
E.1.c	Structure, montant et qualité des fonds propres	65
E.1.d	Classification des fonds propres hors mesures transitoires	67
E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR et SCR Groupe Minimum)	67
E.2.a	Montants de SCR et de SCR Groupe Minimum	67
E.2.b	Information sur les données servant au calcul du SCR Groupe Minimum	67
E.2.c	Montant de SCR par module de risque	68

E.2.d	Ratios de couverture	68
E.2.e	Utilisation des <i>Undertaking Specific Parameter</i> (USP)	68
E.3	Option de calcul retenue pour le calcul du SCR (article 305b)	68
E.4	Différences entre la formule standard et le modèle interne	69
E.5	Montant des non-conformités avec le SCR et le SCR Groupe Minimum	69

INTRODUCTION

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (« *Solvency and Financial Condition Report* ») concerne le groupe BNP Paribas Cardif. Il se fonde sur les résultats de l'évaluation en norme Solvabilité II au titre de l'exercice 2021, présentés le 18 mai 2022 au Conseil d'administration.

Les exigences relatives au rapport sur la solvabilité et la situation financière sont précisées dans les Actes délégués, adoptés le 10 octobre 2014 par la Commission Européenne. Ils fournissent des détails sur le contenu, la structure et les modalités de mise à disposition des rapports :

- Art. 290 à 292 : Définition de la structure, Importance relative et Synthèse
- Art. 293 : Activité et résultats
- Art. 294 : Système de gouvernance
- Art. 295 : Profil de risque
- Art. 296 : Valorisation à des fins de solvabilité
- Art. 297 : Gestion du capital

Le rapport contient des informations descriptives tant qualitatives que quantitatives, complétées, s'il y a lieu, par des états quantitatifs.

Les données sont présentées généralement en millions d'euros. Elles peuvent également être présentées en milliards d'euros lorsque cela est plus pertinent.

AVERTISSEMENT

Les chiffres figurant dans ce rapport ne sont pas audités.

Ce rapport peut contenir des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. La valeur des provisions techniques repose ainsi sur des projections de flux de trésorerie sur un horizon long et exige la formulation d'hypothèses et l'utilisation de modèles. Cet exercice suppose aussi le recours à l'appréciation et à l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des calculs. A ce titre, la valeur des provisions techniques comporte une part d'incertitude.

Aucune garantie ne peut être ainsi donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas Cardif, ses filiales et ses investissements ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et de la situation financière générale.

Les informations contenues dans ce rapport, dans la mesure où elles ne proviennent pas de BNP Paribas Cardif, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement n'est ainsi donné à leur égard quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. La responsabilité de BNP Paribas Cardif ou de l'une de ses filiales ne saurait être engagée.

SYNTHESE

Activité et Performance

Le chiffre d'affaires du groupe BNP Paribas Cardif s'établit à 27,1 milliards d'euros en hausse de 31% par rapport à 2020, avec une répartition entre les activités épargne et protection, à respectivement 80% et 20% du montant total.

En France, la provision pour participation aux bénéficiaires a été dotée cette année de 489 millions d'euros, portant le montant total de cette provision à 6,86% des encours.

Au 31 décembre 2021, en complément des placements en unités de compte qui représentent 91,1 milliards d'euros, le groupe BNP Paribas Cardif gère 181,7 milliards d'euros en valeur de marché, au travers principalement de ses filiales en France dont Cardif Assurance Vie, pour 142,3 milliards d'euros, de sa filiale en Italie Cardif Vita, pour 24,7 milliards d'euros et de sa filiale au Luxembourg, Cardif Lux Vie, pour 10,1 milliards d'euros.

Système de gouvernance

BNP Paribas Cardif est une société anonyme à Conseil d'administration au sein de laquelle les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur celui du Groupe BNP Paribas, complété des exigences relatives à Solvabilité II. Les responsables des fonctions clés sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Générale de BNP Paribas Cardif. Les fonctions de contrôle Conformité, Risque et Audit Interne sont, par ailleurs, des fonctions intégrées du Groupe BNP Paribas.

Profil de risque

Au 31 décembre 2021, le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 10 822 millions d'euros après diversification. Il est en hausse de 8% par rapport au SCR calculé au 31 décembre 2020, en raison principalement de l'évolution du risque de marché.

Le SCR du risque de marché s'élève à 10 285 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 10%, soit 921 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Cardif sont établis en IFRS. Le bilan sous Solvabilité II du groupe BNP Paribas Cardif est réalisé conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II c'est-à-dire principalement en valeur de marché.

Gestion du Capital

La Politique de Gestion du Capital de BNP Paribas Cardif a notamment pour objectif de respecter les exigences réglementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 100 % le SCR défini dans le cadre de l'évaluation ORSA et de structurer les fonds propres, en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dettes subordonnées et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation.

Au 31 décembre 2021, le montant des fonds propres éligibles au SCR s'élève à 19 967 millions d'euros (17 291 millions d'euros en 2020). Le ratio de couverture est de 185% (173% en 2020). Le montant des fonds propres éligibles au SCR Groupe Minimum, minimum de capital requis pour les groupes, s'établit à 16 835 millions d'euros (14 184 millions d'euros en 2020). Le montant de SCR Groupe Minimum est de 4 902 millions d'euros (4 619 millions d'euros en 2020) et le ratio de couverture est de 343% (307% en 2020).

A. Activité et Performance

A.1 Activité et événements significatifs de la période

A.1.a Activité

BNP Paribas Cardif conçoit, développe et commercialise des offres d'épargne et de protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

BNP Paribas Cardif propose des solutions d'épargne pour constituer et développer un capital, et préparer l'avenir, notamment au travers de produits adaptés aux besoins et aux projets des clients.

BNP Paribas Cardif, leader mondial en assurance emprunteur¹, propose des offres en matière d'assurance dommages, d'assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès) ou encore de la protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

Acteur engagé, BNP Paribas Cardif souhaite avoir un impact positif sur la société et rendre l'assurance plus accessible. S'appuyant sur un modèle unique, BNP Paribas Cardif co-crée ses produits et services avec plus de 500 partenaires distributeurs internes ou externes au Groupe BNP Paribas. Ce réseau de partenaires multi-secteurs se compose de banques, d'organismes de crédit, d'institutions financières, de constructeurs automobiles, d'enseignes de la grande distribution, de télécoms, ou encore de courtiers et conseillers en gestion de patrimoine.

Présent au 31 décembre 2021 dans 33 pays, BNP Paribas Cardif occupe des positions fortes en Europe, Asie et Amérique Latine :

- France ;
- Europe, hors France, qui regroupe l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, l'Europe du Nord (Danemark, Norvège et Suède) et l'Europe centrale (Autriche, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie et Slovaquie) ;
- Amérique Latine : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou ;
- Asie : Chine, Corée, Japon et Taïwan ;
- Autres pays : Algérie, Russie, Turquie et Ukraine.

¹ Source Finaccord 2021

A.1.b Evènements significatifs de la période

SBI Life

BNP Paribas Cardif a procédé le 12 mars 2021 à la cession de 4,99% des parts détenues dans l'entité indienne SBI Life via une transaction sur le Bombay Stock Change, sur un total détenu de 5,2%. BNP Paribas Cardif détient désormais 0,2% de l'entité indienne.

Cargeas Assicurazioni

Le 21 février 2021, BNP Paribas Cardif a signé un protocole d'accord avec Intesa San Paolo dans la perspective d'une cession sur le premier semestre 2021 de 100% des parts détenues dans la filiale Cargeas Assicurazioni, acteur de la bancassurance non vie, opérant sur le marché italien. La cession effective est intervenue le 27 mai 2021 à l'issue de l'autorisation donnée par le régulateur local. Cette opération a généré un résultat de cession de 86 millions d'euros.

CFH Berlin HoldCo

Le 30 juin 2021, Cardif Assurance Vie, au travers de sa filiale de placement Capital France Hôtel (« CFH »), a procédé à la création d'une nouvelle entité luxembourgeoise CFH Berlin HoldCo afin d'acquérir 94,9 % des parts de trois sociétés immobilières qui détiennent et exploitent des hôtels situés à Berlin en Allemagne.

Succursalisation des filiales aux Pays-Bas

BNP Paribas Cardif est présent aux Pays-Bas sous la forme d'une holding intermédiaire, BNP Paribas Cardif B.V. et de deux filiales d'assurance Cardif Levensverzekeringen, filiale d'assurance vie et Cardif Schadeverzekeringen, filiale d'assurance non vie. Courant 2021, BNP Paribas Cardif a mené un projet de restructuration juridique en vue de transformer les filiales néerlandaises vie et non vie en succursales de Cardif Assurance Vie et de Cardif Assurances Risques Divers.

Cette succursalisation s'est déroulée en deux étapes :

- le transfert des titres de Cardif Levensverzekeringen et Cardif Schadeverzekeringen, détenus par la holding néerlandaise à BNP Paribas Cardif, intervenu fin mai 2021,
- la fusion transfrontalière entre « sœurs » par absorption de Cardif Levensverzekeringen par Cardif Assurance Vie et Cardif Schadeverzekeringen par Cardif Assurances Risques Divers. Cette fusion est effective sur le plan juridique et fiscal au 31 décembre 2021 alors qu'elle présente un effet rétroactif au 1er janvier 2021 sur le plan comptable.

A.1.c Evènement post-clôture

Plan de cession d'une entité

BNP Paribas Cardif a engagé un plan de cession d'une entité étrangère. L'opération pourrait être réalisée formellement au cours de l'année 2022, sous réserve des conditions suspensives habituelles, incluant l'approbation des autorités compétentes. Le Groupe considère dès lors que la perte de contrôle dans le délai d'un an est hautement probable. Ce projet ne correspond pas à un abandon d'activité au sens d'IFRS 5.

Impacts de la crise entre l'Ukraine et la Russie

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact immédiat de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines.

BNP Paribas Cardif détient deux entités dans ces pays : Insurance Company Cardif en Russie, filiale consolidée par intégration globale et Private Joint Stock Company Insurance Company Cardif en Ukraine, entité contrôlée non consolidée pour des raisons de seuils.

Le conflit a des répercussions sur les activités d'assurance et les perspectives d'évolution de ces deux entités. Toutefois, leurs comptes au 31 décembre 2021 ont été préparés sur la base de la continuité d'activité sans effet de cet événement postérieur à la date de clôture. La présence du groupe BNP Paribas Cardif en Russie reste très limitée, les capitaux propres de sa filiale représentaient 0,83% des capitaux propres consolidés du groupe BNP Paribas Cardif à fin décembre 2021 et sur l'exercice 2021, le groupe BNP Paribas Cardif a réalisé environ 0,33% de son résultat net après impôts dans ce pays.

BNP Paribas Cardif suit l'évolution de la situation, notamment pour respecter les sanctions imposées contre la Russie.

A.1.d Informations générales

Le capital social de BNP Paribas Cardif de 149 959 051,20 euros est composé de 62 482 938 actions, dont le nominal s'élève à 2,40 euros depuis l'assemblée générale du 6 mars 2012. Le capital de BNP Paribas Cardif est essentiellement détenu par BNP Paribas (62 482 937 actions). Une action est détenue par Antin Participation 5.

BNP Paribas Cardif n'a pas émis d'option donnant droit à la souscription d'actions.

En 2021, les comptes de BNP Paribas Cardif ont été audités par les Commissaires aux comptes mentionnés ci-après :

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE	
PricewaterhouseCoopers Audit	63 rue de Villiers, 92208 Neuilly sur Seine Cedex
Deloitte & Associés	6 place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex

BNP Paribas Cardif est une société de groupe d'assurance supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 place de Budapest à Paris.

A.2 Synthèse des résultats de BNP Paribas Cardif

Les données chiffrées présentées ci-après sont issues des comptes consolidés de BNP Paribas Cardif établis conformément au référentiel IFRS.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Primes émises	27 093	20 747
Variation des primes non acquises	124	165
Primes acquises	27 217	20 913
Produits des autres activités	12	50
Produits des placements	4 279	4 205
Charges des placements	-794	-744
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprise de dépréciation et d'amortissement	423	576
Quote-part du résultat net des entités de placements mises en équivalence	5	-2
Variation de valeur des placements comptabilisés à la valeur de marché par résultat	10 555	877
Variation des dépréciations sur placements	-29	-365
Produits des placements hors charges de financement	14 438	4 547
Charges des prestations des contrats	-35 984	-19 724
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	-63	-141
Charges des autres activités	-251	-241
Frais d'acquisition des contrats	-2 536	-2 696
Amortissements des valeurs de portefeuilles acquis	-30	-36
Frais d'administration	-1 584	-1 498
Autres produits et charges opérationnels courants	32	-83
Autres produits et charges courants	-40 616	-24 418
Autres produits et charges opérationnels non courants	3	31
Résultat opérationnel avant impôt	1 255	1 122
Charges de financement	-128	-151
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-52	-27
Impôt sur les résultats	-306	-362
RESULTAT NET CONSOLIDE	770	582
Intérêts minoritaires	19	17
Résultat net - Part du groupe	750	565

Le résultat net avant impôt de BNP Paribas Cardif s'élève à 1 075 millions d'euros en 2021 contre 944 millions d'euros en 2020, soit une hausse de 14% sur l'année 2021.

A.2.a Evolution du chiffre d'affaires

Sauf mention contraire, les variations commentées ci-dessous sont à change constant et à périmètre historique alors que les montants sont présentés en valeur historique.

Le chiffre d'affaires du groupe BNP Paribas Cardif s'établit à 27,1 milliards d'euros en hausse de 31% par rapport à 2020. La répartition entre les activités épargne et protection est respectivement de 80% et 20% du montant total contre 74% et 26% en 2020.

Epargne

Le chiffre d'affaires de l'activité **épargne** s'établit à 21,6 milliards d'euros en augmentation de 41% par rapport à 2020. La part des contrats en unités de compte dans le chiffre d'affaires est de 43% contre 37% en 2020.

Le chiffre d'affaires en épargne en **France** s'élève à 13,0 milliards d'euros, en hausse de 42% par rapport à 2020. La dynamique commerciale positive observée fin 2020 s'est confirmée tout au long de l'année 2021 avec un niveau d'activité élevé aux premier et dernier trimestres. La collecte en unités de compte s'établit à 4,6 milliards d'euros et représente 35% de la collecte brute (stable par rapport à 2020).

L'Italie affiche un chiffre d'affaires en épargne de 4,5 milliards d'euros, en augmentation de 22% par rapport à 2020. La collecte en fonds général est en baisse de 6% par rapport à 2020, notamment sous l'effet de l'effort de commercialisation vers les supports en unités de compte. La collecte en unités de compte représente ainsi 39% de la collecte épargne, contre 21% en 2020.

Le chiffre d'affaires du **Luxembourg** enregistre une hausse de 96% et s'établit à 3,4 milliards d'euros, en particulier grâce à l'activité soutenue du quatrième trimestre. La part des unités de compte s'établit à 70% de la collecte brute en épargne de l'année contre 60% en 2020.

La collecte en Asie s'élève à 714 millions d'euros en 2021 contre 748 millions d'euros en 2020 soit une baisse de 5% à taux de change constant. **Taiwan** enregistre un chiffre d'affaires de 478 millions d'euros, en baisse de 5% par rapport à l'année 2020. La **Corée du Sud** enregistre une baisse de 5% de son chiffre d'affaires en épargne qui s'établit à 236 millions d'euros, lié à la volatilité sur les supports en unités de compte sur lesquels l'essentiel de l'activité est réalisé.

Protection

Dans le contexte de reprise post crise sanitaire et de fin des confinements, le chiffre d'affaires des activités en protection affiche une hausse de 2% pour s'établir à 5,5 milliards d'euros à fin 2021.

Le chiffre d'affaires protection en **France** s'élève à 1,8 milliard d'euros en hausse de 2% par rapport à 2020. L'assurance des emprunteurs progresse par rapport à 2020 notamment grâce à la bonne performance du produit Cardif Libertés Emprunteur. Les autres métiers protection, qui représentent 55% du segment, sont en croissance de 4%, soutenus par la performance des partenaires existants et la bonne performance des ventes via le réseau bancaire du Groupe BNP Paribas.

Le chiffre d'affaires protection en **Italie** s'élève à 591 millions d'euros, en baisse de 10% par rapport à 2020. Retraitée de l'effet de la cession des parts détenues dans l'entité Cargeas Assicurazioni, la croissance à périmètre constant est de 22% par rapport à 2020 et reflète l'effet de la reprise de l'activité suite à la crise sanitaire notamment en assurance des emprunteurs.

Le chiffre d'affaires des autres pays européens, dit « **Autre Europe** », s'élève à 1,3 milliard d'euros en hausse de 3% par rapport à 2020. La baisse de l'activité sur l'ensemble des métiers de protection en **Espagne** et en **Allemagne** a été compensée notamment par la progression des ventes en **Pologne** et en assurance des emprunteurs en **Bulgarie**.

L'**Amérique Latine** réalise un chiffre d'affaires de 897 millions d'euros, en augmentation de 10% par rapport à 2020 sous l'effet du développement des partenariats et de la reprise d'activité. Malgré de nouvelles périodes de confinement en 2021, la reprise d'activité se fait sentir sur tous les pays de la zone grâce au développement des partenariats : le **Chili** enregistre une hausse de 3% de son chiffre d'affaires qui s'établit à 349 millions d'euros, le chiffre d'affaires du **Brésil** est en croissance de 7%, atteignant 288 millions d'euros et la **Colombie**, avec un chiffre d'affaires de 260 millions d'euros, progresse de 33%.

L'**Asie** enregistre un chiffre d'affaires en protection de 736 millions d'euros en hausse de 5% par rapport à 2020. Le **Japon** est le pays contributeur le plus important sur cette zone géographique notamment grâce à ses activités en assurance des emprunteurs. Son chiffre d'affaires s'établit à 629 millions d'euros en hausse de 6% par rapport à 2020 soutenu par la performance des partenariats en place.

A.2.b Evolution du résultat opérationnel des activités d'assurance

Sauf mention contraire, les variations commentées ci-dessous sont à taux de change constant et à périmètre historique alors que les montants sont présentés en valeur historique.

Le résultat opérationnel consolidé des activités d'assurance de BNP Paribas Cardif se décompose de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020	Variation à taux constant
Marge technique	3 493	3 614	-2 %
Marge financière	2 470	2 525	-2 %
Autres marges	-4	-63	-93 %
Total marges des activités d'assurance	5 958	6 076	-1 %
Charges d'acquisition	-2 385	-2 554	-5 %
Charges d'administration	-1 574	-1 488	7 %
Autres charges des activités d'assurance	-597	-669	-10 %
Total charges des activités d'assurance	-4 553	-4 710	-2 %
Résultat opérationnel des activités d'assurance	1 405	1 366	4 %

Le résultat opérationnel de BNP Paribas Cardif s'élève à 1 255 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une hausse de 13% par rapport au 31 décembre 2020. Il se décompose entre les activités assurance et les activités hors assurance.

Les activités d'assurance totalisent un résultat opérationnel de 1 405 millions d'euros en 2021 contre 1 366 millions en 2020, soit une hausse de 4%. Les activités hors assurance dont le résultat opérationnel s'établit à -150 millions d'euros, contre -244 millions d'euros en 2020, comprend la plus-value de cession des parts détenues dans l'entité italienne Cargeas Assicurazioni.

Epargne

Le **résultat opérationnel** de l'activité épargne s'élève à 1 069 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 9% par rapport à 2020. L'activité épargne est principalement exercée en France, en Italie, au Luxembourg et en Asie.

Le résultat opérationnel de l'activité épargne en **France** est stable par rapport à 2020 et s'établit à 860 millions d'euros. La hausse de la marge technique est contrebalancée par une baisse de la marge financière accompagnée d'une progression des charges d'assurance. Les réserves du principal fonds général de Cardif Assurance Vie ont été renforcées portant la provision pour participation aux bénéfices à 6 180 milliards d'euros.

Le résultat opérationnel de l'activité épargne en **Italie** s'élève à 81 millions d'euros et enregistre une hausse de 48 millions d'euros. La hausse de la marge financière résulte principalement d'une dépréciation de l'écart d'acquisition enregistrée en 2020, conjuguée à une hausse du résultat financier sur les supports en unités de compte sur l'année 2021.

Le résultat opérationnel des activités d'épargne au **Luxembourg** s'élève à 78 millions d'euros en 2021, en hausse de 21 millions d'euros par rapport à 2020 en raison de l'effet favorable des marchés financiers sur les portefeuilles en unités de compte combiné à une hausse de l'activité.

Le résultat opérationnel des activités d'épargne en **Asie** s'élève à 49 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 22 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des encours du portefeuille en unités de compte à Taiwan et de la croissance des actifs sous gestion du portefeuille en unités de compte en Corée.

Le résultat opérationnel des activités d'épargne des « **Autres Pays d'Europe** » est nul en 2021. Le résultat de 6 millions d'euros en 2020 est en lien avec la plus-value de cession du portefeuille d'activité épargne aux Pays-Bas au second trimestre 2020.

Protection

Au 31 décembre 2021, le résultat de l'activité protection s'élève à 381 millions d'euros en diminution de 8% par rapport à 2020. L'activité protection représente 27% du résultat opérationnel assurance de BNP Paribas Cardif. Le ratio combiné s'établit à 97% en 2021, à comparer à un ratio combiné de 95% en 2020.

Le résultat opérationnel de l'activité protection en **France** s'élève à 157 millions d'euros, en hausse de 1% par rapport à 2020 soutenue par la croissance de l'activité et l'amélioration de la sinistralité en prévoyance collective. Cette croissance est en partie atténuée par les effets du *run-off* du portefeuille de Natio Assurance, malgré la hausse de l'activité en assurance dommage de Cardif IARD. La marge financière enregistre une hausse par rapport à 2020, en lien avec la hausse de la revalorisation des actifs financiers comptabilisés en juste valeur. Les charges d'assurance sont également en hausse par rapport à 2020 reflétant notamment une hausse de la sinistralité impactant les charges de gestion de sinistres.

Le résultat opérationnel en **Italie** s'élève à -38 millions d'euros, en baisse de 60 millions comparé à 2020. Retraité de l'effet de la cession de l'entité Cargeas Assicurazioni au deuxième trimestre 2021, la baisse du résultat opérationnel s'élève à 35 millions d'euros principalement sous l'effet de la hausse de la sinistralité.

Le résultat opérationnel des autres pays d'Europe (segment **Autre Pays d'Europe**) s'établit à 131 millions d'euros en 2021 en hausse de 30% par rapport à 2020 sous l'effet de la progression de la

marge technique, notamment au Royaume-Uni, en Pologne et en Belgique, et de la hausse de la marge financière, conséquence d'une amélioration des marchés en 2021.

Le résultat opérationnel de l'**Amérique Latine** s'élève à 47 millions d'euros en baisse de 7% par rapport à 2020 sous l'effet de l'augmentation de la sinistralité au Brésil et au Chili partiellement compensé par la reprise de l'activité en Colombie et au Chili après l'impact de la crise sanitaire en 2020 et à la vente d'un portefeuille au Chili.

Le résultat opérationnel de la zone **Asie** s'élève à 72 millions d'euros en baisse de 2% par rapport à 2020 en lien avec la baisse d'activité à Taiwan et une sinistralité plus faible en 2020 au Japon.

A.2.c Activités d'investissement

Au 31 décembre 2021, en complément des placements en unités de compte qui représentent 91,1 milliards d'euros, le groupe BNP Paribas Cardif gère 181,7 milliards d'euros en valeur de marché, au travers principalement de ses filiales en France, dont Cardif Assurance Vie, pour 142,3 milliards d'euros, de sa filiale en Italie, Cardif Vita, pour 24,7 milliards d'euros et de sa filiale au Luxembourg, Cardif Lux Vie, pour 10,1 milliards d'euros.

en millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette au bilan	Valeur de marché	Valeur nette au bilan	Valeur de marché
Actions et titres à revenu variable (y compris OPC)	45 671	45 671	39 797	39 797
Immobilier	5 388	7 164	5 202	6 812
<i>dont immeubles</i>	2 965	4 741	2 950	4 560
<i>dont parts de sociétés immobilières</i>	2 423	2 423	2 252	2 252
Obligations d'Etats et similaires	56 441	56 610	58 151	58 411
Autres obligations	69 319	69 329	73 987	74 005
Instruments dérivés et autres	2 896	2 896	2 845	2 845
TOTAL	179 715	181 670	179 983	181 871

France

En France, BNP Paribas Cardif gère 142,3 milliards d'euros² en valeur de marché qui se décomposent comme suit :

en millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette au bilan	Valeur de marché	Valeur nette au bilan	Valeur de marché
Actions et titres à revenu variable (y compris OPC)	38 504	38 504	33 457	33 457
Immobilier	4 992	6 753	4 893	6 492
<i>dont immeubles</i>	2 686	4 447	2 764	4 363
<i>dont parts de sociétés immobilières</i>	2 306	2 306	2 129	2 129
Obligations d'Etats et similaires	41 107	41 276	42 845	43 105
Autres obligations	53 159	53 159	56 142	56 142
Instruments dérivés et autres	2 643	2 643	2 550	2 550
TOTAL	140 405	142 335	139 887	141 746

Les placements obligataires sont en baisse par rapport à la fin de l'année 2020 au profit des classes d'actifs comme les actions et dans une moindre mesure l'immobilier.

Sur les actions, la plus grande partie des investissements a été réalisée au premier trimestre 2021, notamment sur des actions européennes. Particulièrement touchées par la crise en 2020, elles sont tout aussi sensibles au redémarrage de l'activité et présentent un potentiel d'appréciation plus élevé que les

² Hors placements en unités de compte

actions d'autres zones géographiques. Le Fonds en Euro a donc renforcé l'allocation aux secteurs de l'industrie, de la construction, de l'automobile et de la finance.

A l'inverse, les allègements du deuxième semestre ont principalement porté sur les pays Emergents et la Chine. La moindre efficacité des campagnes vaccinales dans ces pays, ainsi qu'une réglementation plus stricte dans les secteurs technologique et immobilier en Chine, ont été un frein au rebond de l'activité.

Au 31 décembre 2021, les titres notés AAA et AA représentent 42% de la valeur nette comptable des titres obligataires des placements en France. Les titres notés A en représentent 27%, les titres notés BBB 27% et les titres dont la notation est inférieure à BBB ou qui sont non notés ne représentent que 9% de la valeur nette comptable des titres obligataires des placements en France.

Les emprunts de l'Etat français représentent 55% du total de la valeur comptable des emprunts d'Etat du portefeuille de placement en France (contre 58% en 2020). Les emprunts de l'Etat espagnol en représentent 9%, les emprunts de l'Etat italien 8% et les emprunts de l'Etat belge 8%.

Les titres d'Etat ont été favorisés pour leur liquidité et l'apport en durée dans le portefeuille. Les titres non Etat sont principalement investis dans les secteurs industriels et financiers. En fin d'année, le portefeuille obligataire est ainsi composé de titres d'Etat à hauteur de 44% contre 43% en 2020.

Le taux de rendement des actifs du principal fonds général de Cardif Assurance Vie s'établit à 2,36% en 2021, en baisse de 13 points de base par rapport à 2020. Composé majoritairement des coupons des titres obligataires, le rendement du fonds général de Cardif Assurance Vie est sensible à l'environnement de taux bas actuel.

Au 31 décembre 2021, la provision pour participation aux bénéficiaires s'élève à 6,2³ milliards d'euros, soit 6,86% des encours.

Italie

En Italie, le groupe BNP Paribas Cardif gère 24,7 milliards d'euros⁴ en valeur de marché qui se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette au bilan	Valeur de marché	Valeur nette au bilan	Valeur de marché
Actions et titres à revenu variable (y compris OPC)	4 955	4 955	4 272	4 272
Immobilier	299	314	309	320
Obligations d'Etats et similaires	11 279	11 279	11 663	11 663
Autres obligations	8 106	8 117	8 900	8 918
Instruments dérivés et autres	0	0	0	0
TOTAL	24 639	24 665	25 145	25 174

La poche des obligations, détenues en direct, est composée à 62% d'emprunts d'Etat et assimilés, en valeur de marché. Le poids des titres d'Etat italien est resté sur des niveaux proches de ceux de l'année précédente, alors que le poids des obligations privées (des entreprises avec une notation élevée dite Investment Grade) a été légèrement réduit compte tenu des niveaux plutôt serrés des spreads de crédit. Les obligations de l'Etat italien arrivées à échéance ont été réinvesties principalement sur des

³ Le montant de la participation aux bénéficiaires dotée sur le fonds général de Cardif Assurance Vie s'élève à 6 180 millions d'euros. La participation aux bénéficiaires globale, y compris les dotations sur les cantons, représente 6 344 millions d'euros en 2021.

⁴ Hors placements en unités de compte

obligations du même émetteur mais sur des maturités de moyen et long terme pour profiter de niveaux de rendement plus attractifs. Dans la continuité de la politique de gestion menée en 2020, le poids des titres d'Etats non italiens a été marginalement augmenté sur des obligations avec des maturités de long-terme. Cette action, financée principalement par la vente d'obligations privées ou de titre d'Etat italien avec une échéance plus courte, a été poursuivie afin d'améliorer le profil de rendement du portefeuille et maintenir son niveau de sensibilité globale en ligne avec son objectif. La diversification sur des fonds obligataires à haut rendement, de dette émergente et de dette privée, est restée sur des niveaux comparables à ceux de fin 2020.

La diversification des supports d'investissement en actions s'est poursuivie avec des achats graduels en fonds d'infrastructures et fonds de capital-investissement au cours de l'année. Le poids des actions détenues en direct est resté sur des niveaux similaires à la clôture comptable précédente alors que l'exposition aux fonds actions à gestion active a été légèrement augmentée, surtout pendant la première partie de l'année, afin d'améliorer le profil de diversification géographique et sectoriel du portefeuille. Pendant la deuxième partie de l'année, l'exposition totale au marché action a augmenté principalement lié à la poursuite de la hausse des cours de cette classe d'actif. Le poids de l'Europe reste prépondérant dans le portefeuille action malgré une légère baisse en faveur de supports avec une diversification plus globale.

Les titres notés BBB représentent 65% (stable par rapport à 2020) de la valeur nette comptable des titres obligataires des placements en Italie en raison du poids prépondérant des titres de l'Etat italien.

Ces titres de l'Etat italien représentent 78% de la valeur comptable des emprunts d'Etats. Les emprunts de l'Etat espagnol en représentent 10% et les emprunts de l'Etat français 6%.

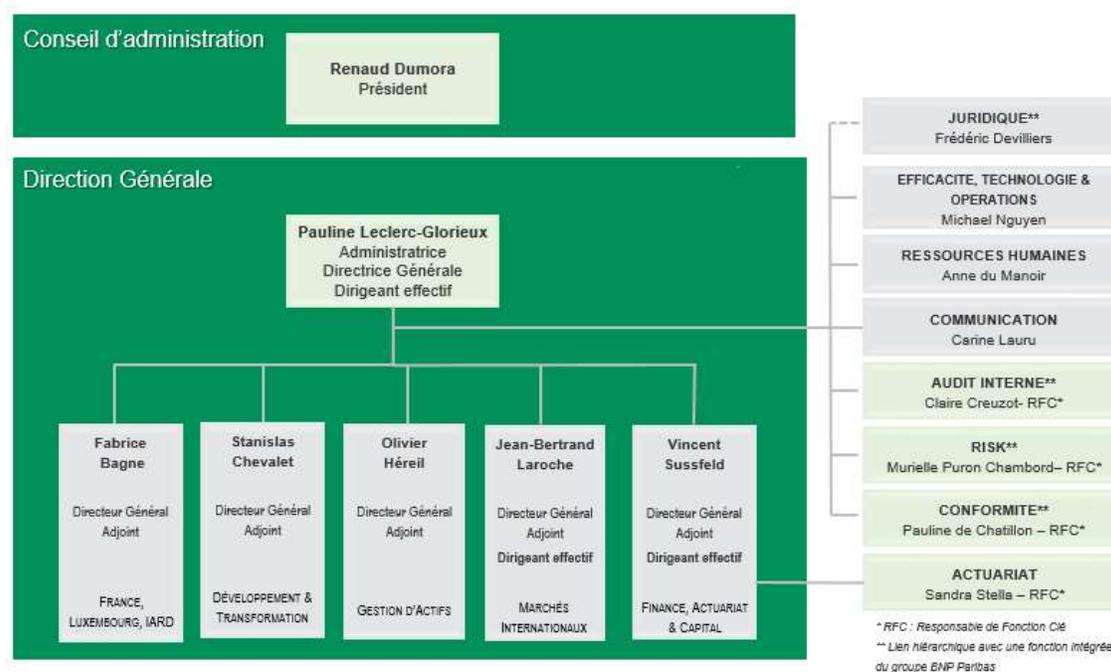
Le taux de rendement brut de Capital Vita, principal fonds général de Cardif Vita, s'établit à 2,68% en 2021 en baisse de 17 points de base par rapport à 2020.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

BNP Paribas Cardif est une société anonyme à Conseil d'administration au sein de laquelle les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées. Une grande partie des moyens humains, informatiques et logistiques de la Société sont mutualisés au sein du GIE BNP Paribas Cardif.

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation en place au 1^{er} janvier 2022 :



Pauline Leclerc-Glorieux a été nommée Directrice générale de BNP Paribas Cardif. Elle succède à Renaud Dumora qui est devenu Président du Conseil d'administration. Ces dispositions ont pris effet le 18 mai 2021.

D'autres ajustements sont également intervenus dans la composition de la Direction générale de BNP Paribas Cardif au cours de l'année 2021 repris dans l'organigramme ci-dessus.

B.1.a Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Il exerce un rôle majeur dans le contrôle et la supervision de la gestion de l'entreprise. Il arrête les comptes et veille à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires.

Le Conseil d'administration est impliqué dans le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Il approuve les politiques écrites mentionnées dans l'article R 354-1 du Code des assurances, ainsi que les différents rapports réglementaires exigés.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de la nomination et de la cessation des fonctions des Dirigeants effectifs dont il supervise l'action. Il peut procéder ou faire procéder aux contrôles et vérifications du dispositif de gouvernance qu'il juge opportuns.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées par la Direction Générale ou par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Le Conseil se réunit au minimum trois fois par an et autant de fois que les circonstances ou l'intérêt de la Société l'exigent. Préalablement aux séances du Conseil, les administrateurs disposent de l'information leur permettant d'exercer leurs mandats dans des conditions appropriées.

Au 31 décembre 2021, le Conseil est composé de quatorze administrateurs, dont huit femmes et six hommes. Au cours de l'année 2021, le Conseil d'administration de BNP Paribas Cardif s'est tenu à sept reprises (taux d'assiduité moyen 98%).

B.1.b Comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de BNP Paribas Cardif s'appuie sur trois comités spécialisés : le Comité ALM et gestion des risques assurance, le Comité des comptes et de l'audit et le Comité de nomination et de rémunération.

Ces Comités ont un rôle de conseil et de contrôle. Ils émettent, sur leur domaine de compétence, des propositions, des recommandations ou des avis à l'attention du Conseil d'administration de BNP Paribas Cardif et, en tant que de besoin, à ceux des filiales d'assurance Cardif Assurance Vie et Cardif Assurances Risques Divers.

Chaque Comité rend compte périodiquement de son activité aux Conseils d'administration des entités relevant de son périmètre.

Le **Comité ALM et gestion des risques assurance** de BNP Paribas Cardif veille à l'efficacité du système de gestion des risques et du dispositif de contrôle permanent. Il revoit la politique générale des risques et suit l'ensemble des risques du groupe BNP Paribas Cardif. Il examine la stratégie d'allocation d'actifs des principaux fonds généraux et se tient informé des orientations données à la gestion d'actifs. Sur les questions de gestion financière, le Comité étudie tout projet d'opération de financement susceptible de modifier significativement la structure financière du groupe BNP Paribas Cardif et plus largement tout sujet intéressant la solvabilité et la gestion du capital.

Le **Comité des comptes et de l'audit** de BNP Paribas Cardif a pour tâche essentielle de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ainsi que la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle légal des comptes. Le Comité s'assure également de leur indépendance. A cette fin, il a adopté une politique d'indépendance dans laquelle sont définies les règles de validation et la liste des missions autorisées et interdites. Il suit l'activité des fonctions Audit Interne et Conformité.

Le **Comité de nomination et de rémunération** est chargé de recommander au Conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur. Il participe aux réflexions sur le recrutement, la promotion ou le non-renouvellement des dirigeants mandataires sociaux et plus largement sur les questions relatives à la nomination des Dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés. Ses avis sont établis en application des principes définis dans la politique « Compétence et Honorabilité » et dans la Charte de l'Administrateur. Relèvent également de son champ d'attribution, l'étude et l'appréciation de la politique de rémunération (principes, éléments de rémunération, conditions d'attribution des parties variables) ainsi que l'examen de sa mise en œuvre.

B.1.c Présidence du Conseil d'administration et Direction Générale

BNP Paribas Cardif a fait le choix de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Le Président non exécutif veille au bon fonctionnement du Conseil, à la qualité et à la pertinence des informations communiquées aux administrateurs.

La Direction Générale est composée au 31 décembre 2021 du Directeur Général et de cinq Directeurs Généraux Adjointes dont deux sont Dirigeants effectifs.

Le Directeur Général propose des orientations stratégiques au Conseil d'administration et met en œuvre la stratégie de manière à atteindre les objectifs. Il définit l'organisation et les processus décisionnels. Il met également en place les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Il rend compte régulièrement de son action au Conseil d'administration.

Les Directeurs Généraux Adjointes ont en charge l'atteinte des objectifs fixés dans les orientations stratégiques. Pour cela, ils organisent, dirigent et supervisent les opérations et les équipes placées sous leur responsabilité. Les Directeurs Généraux Adjointes rendent compte au Directeur Général. Ils se réunissent au sein du Comité de Direction Générale chargé de préparer les décisions à caractère stratégique.

B.1.d Instances de gouvernance opérationnelle

Le **Comité Exécutif** participe à l'élaboration des orientations stratégiques pour le groupe BNP Paribas Cardif et aux décisions nécessaires à leur mise en œuvre. Il alloue les ressources, organise et contrôle le déploiement des décisions, suit les résultats et les équilibres financiers de la Société, examine les opérations commerciales significatives, les projets de développement, de transformation ainsi que les sujets de ressources humaines. Il porte une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques considérés comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'entreprise.

Au 31 décembre 2021, le Comité Exécutif est composé de dix-huit membres dont huit femmes et dix hommes.

Le Comité Exécutif s'est adjoint des comités dits « tactiques » et des comités dits de « supervision ». Les **comités tactiques** sont des instances décisionnelles dans lesquelles certains risques ou sujets sensibles sont étudiés ex-ante. Les **comités de supervision** assurent la supervision et la coordination des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le régime de délégation de pouvoirs généraux est organisé autour de collèges de délégataires dont les membres peuvent engager sous certaines conditions BNP Paribas Cardif vis-à-vis des tiers pour les opérations courantes exclusivement, c'est à dire les opérations habituelles pour la Société, conclues à

des conditions normales de marché. Les délégations de pouvoirs concernant les opérations relevant de la gestion d'actifs et de la gestion du personnel font l'objet de pouvoirs spécifiques distincts.

B.1.e Fonctions clés

La réglementation Solvabilité II telle que déclinée au sein du groupe BNP Paribas Cardif définit les quatre fonctions clés suivantes :

- la **fonction de Gestion des risques**, assurée par le responsable de la Direction RISK, assiste la Direction Générale et les autres fonctions dans la définition du système de gestion des risques. Elle en assure le suivi et contrôle l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration. Elle rend compte des expositions aux risques et seconde le Conseil d'administration dans sa prise de décision stratégique en l'éclairant sur les questions relatives à la gestion des risques ;
- la **fonction Conformité**, assurée par le responsable de la Direction Conformité, a pour mission générale de donner aux Dirigeants effectifs et au Conseil d'administration l'assurance raisonnable que les risques de non-conformité, réglementaires et de réputation sont dûment identifiés, surveillés, contrôlés et atténués ;
- la **fonction Audit**, assurée par le responsable de la Direction Audit Interne, est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Elle est en charge du contrôle périodique au sein de l'ensemble des filiales, succursales et des activités contrôlées par le groupe BNP Paribas Cardif. Elle a pour objectif de donner à la Direction Générale et au Conseil d'administration une évaluation indépendante de la qualité et de l'efficacité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité ;
- la **fonction Actuarielle**, assurée par le responsable de la Direction Actuariat Financier, Capital et Modélisation a la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour leur détermination, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, de superviser ce calcul et de comparer les meilleures estimations aux observations empiriques. Elle rend compte au Conseil d'administration sur la fiabilité et le caractère approprié du calcul des provisions techniques, donne une opinion sur les politiques de souscription et de réassurance et contribue au système de gestion des risques.

Tout comme les Dirigeants effectifs, chacune des personnes responsables de ces fonctions clés se conforme à une revue de son honorabilité, de son expérience et de sa compétence et fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») lors de sa nomination ou de son renouvellement.

Conformément à la réglementation Solvabilité II, les responsables des fonctions clés ont un droit d'accès direct au Conseil d'administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise.

Le Conseil d'administration ou l'un de ses comités spécialisés entend les responsables des fonctions clés au moins une fois par an. Cette audition peut se dérouler hors la présence du Directeur général si les membres du Conseil ou du comité spécialisé l'estiment nécessaire.

Les responsables des directions RISK et Conformité de BNP Paribas Cardif sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Général du groupe BNP Paribas Cardif et aux responsables des

fonctions correspondantes du pôle opérationnel Investment & Protection Services (IPS). Le responsable de la direction Audit Interne de BNP Paribas Cardif est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général du groupe BNP Paribas Cardif et au responsable de la fonction correspondante du Groupe BNP Paribas. Cette organisation contribue à renforcer l'indépendance de ces fonctions et l'homogénéité des dispositifs au sein du Groupe BNP Paribas.

En cas de désaccord entre la Direction Générale et le responsable de la fonction Groupe concernée, l'arbitrage est rendu par le Conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés sont également invités, a minima une fois par an, à intervenir en Conseil d'administration ou dans ses comités spécialisés.

B.1.f Politique de rémunération

La politique de rémunération repose sur des principes d'équité et de non-discrimination et se fonde sur un processus annuel de révision des rémunérations fixes et variables. Elle est en ligne avec la politique de rémunération du Groupe BNP Paribas.

Le mode de détermination des rémunérations variables individuelles intègre l'évaluation de la performance quantitative et qualitative. Elle est établie en fonction de l'atteinte des objectifs, de la contribution à la maîtrise des risques et de l'appréciation du comportement professionnel de chacun au regard du Code de conduite, de l'esprit d'équipe et des règles de conformité.

La détermination de la rémunération du Directeur Général se fonde sur les propositions du Comité de nomination et de rémunération de BNP Paribas Cardif.

La rémunération du Directeur Général comprend :

- une partie fixe ;
- une partie variable annuelle ;
- et une partie de rémunération à long terme, qui constitue une partie variable pluriannuelle.

Les niveaux de ces différentes composantes sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

Le Directeur Général bénéficie du régime commun de couverture des frais de santé, du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies, de la prévoyance flexible (assurance-décès et invalidité) et de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance-décès et invalidité), établis au bénéfice de tous les collaborateurs salariés du GIE BNP Paribas Cardif. Il bénéficie également du dispositif de retraite complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe BNP Paribas.

B.1.g Charte de l'administrateur

La Charte de l'administrateur définit les principes et les règles applicables aux administrateurs de BNP Paribas Cardif. Elle se réfère au Code de conduite du Groupe BNP Paribas.

Les administrateurs se sont engagés à signer annuellement une déclaration de respect de cette charte.

Aucune situation de conflit d'intérêt n'a été signalée par les administrateurs en 2021.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Le Conseil d'administration nomme les Dirigeants effectifs et propose à l'Assemblée Générale des candidats à la fonction d'administrateur. Le Conseil délibère sur la base des avis émis par le Comité de nomination et de rémunération.

Le Directeur Général désigne les responsables de fonction clés. Il tient compte de l'avis émis par le Comité de nomination et de rémunération et en informe le Conseil d'administration. En cas de désaccord avec le responsable d'une fonction intégrée du Groupe BNP Paribas (RISK, Conformité, Audit), la décision est prise, en dernier ressort, par le Conseil d'administration de l'organisme d'assurance.

Les compétences et l'honorabilité des Dirigeants effectifs et des responsables de fonction clé sont réexaminées chaque année dans le cadre du processus d'évaluation professionnelle.

Les Dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont nommés en considération de leurs compétences et de leur expérience, évaluées sur la base de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises.

Au-delà des compétences relatives à leur champ d'expertise, les responsables des fonctions clés disposent des compétences managériales nécessaires à la direction de leur fonction. Ils savent notamment adapter leur communication en fonction de leurs interlocuteurs pour être compris et mettre en avant les points essentiels.

Les Dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés de BNP Paribas Cardif possèdent, tant individuellement que collectivement, l'expertise, l'expérience, les compétences, la compréhension et les qualités personnelles nécessaires, notamment sur le plan du professionnalisme et de l'intégrité, pour accomplir correctement leurs missions en rapport avec chacune des activités significatives de BNP Paribas Cardif en garantissant une gouvernance et une surveillance efficaces.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.a Cadre global de gestion du risque

La gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques à BNP Paribas Cardif. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement de BNP Paribas Cardif, dans des conditions satisfaisantes de risque et de profitabilité.

Le cadre de la gestion des risques est organisé par le Directeur des Risques et sa direction (RISK).

Le Directeur des Risques a la responsabilité de conseiller la Direction Générale et le Conseil d'administration sur la gouvernance, les politiques et la stratégie de gestion des risques. Il est un membre des principaux comités tactiques et porte un avis préalable sur les décisions impactant significativement les risques de BNP Paribas Cardif en application du principe du « second regard ».

RISK exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit, de marché, de souscription et sur les risques opérationnels. Il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la solidité et de la pérennité des projets de développement et des pratiques opérationnelles ainsi que de leur conformité, dans leur ensemble, à l'appétence au risque fixée par le Conseil d'administration. Ainsi, les missions permanentes de RISK consistent notamment à formuler des avis sur les politiques

de risques de BNP Paribas Cardif, à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques. Il lui revient également de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou de produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. RISK exerce aussi ces fonctions pour les risques liés aux technologies de l'information et de la communication (*ICT-Information and Communication Technology*) ainsi que pour la protection des données personnelles. Conformément aux exigences du Règlement général sur la protection des données (missions et responsabilités définies aux articles 37-39), un délégué à la protection des données (*Data Protection Officer*), rattaché hiérarchiquement à RISK a été nommé au niveau du groupe BNP Paribas Cardif.

Le cadre de gestion des risques s'articule autour de processus clés pour la Direction RISK, et autour de familles de risques dont la gestion opérationnelle peut être effectuée par d'autres directions, mais sur lesquelles s'exerce le second regard de RISK.

B.3.b Processus de gestion des risques clés

Processus de stratégie des risques

RISK conseille les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration sur la stratégie de gestion des risques, notamment au travers du cadre de l'appétence au risque. RISK assure le suivi et rend compte régulièrement du profil de risque et de son adéquation avec les limites de risques approuvées.

Identification des risques

RISK conduit une évaluation annuelle des risques au travers du **processus d'identification des risques**. L'ensemble des risques significatifs auxquels BNP Paribas Cardif est exposé sont identifiés, indépendamment de qui en a la charge. A l'issue de cette évaluation, une cartographie des risques, *Risk Map*, est établie. Elle permet de définir les scénarios de stress qui seront testés dans le cadre du processus ORSA. La cartographie des risques est validée annuellement par le Conseil d'administration. Elle est mise à jour de façon permanente et tout nouveau risque ou changement significatif sont signalés au Conseil d'administration.

L'autoévaluation des risques et des contrôles, **Risk and Control Self Assessment (RCSA)**, est une approche structurée permettant d'identifier et de mesurer les risques opérationnels. Il s'agit d'un exercice de gestion des risques réalisé par les managers opérationnels avec l'aide des contrôleurs permanents, revu par les correspondants des secondes lignes de défense de la Conformité, de Finance, et de RISK. Le résultat du RCSA alimente le processus d'identification des risques.

Second regard

RISK s'assure de la cohérence des principales politiques de risque dans le cadre de gestion des risques. Il apporte un second regard indépendant sur l'évaluation des risques et propose des actions de réduction de l'exposition aux risques si nécessaire. Ce second regard s'exerce aussi sur les données, outils et modèle, méthodes et résultats.

Tests de résistance (Stress tests)

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique des risques, le groupe BNP Paribas Cardif a développé un dispositif de tests de résistance (ci-après désignés *stress tests*).

Le dispositif de *stress tests* fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques. Il vise à identifier l'évolution de la solvabilité et des indicateurs de valeur dans des environnements hypothétiques plus ou moins favorables, à mieux comprendre la nature des risques auxquels le groupe BNP Paribas Cardif est exposé et à mieux anticiper les situations critiques.

Les *stress tests* sont effectués essentiellement au cours du processus ORSA et de manière spécifique en cas de modification significative du profil de risque.

A l'issue des *stress tests*, des plans d'action sont définis afin de réaligner, si nécessaire, l'exposition aux risques avec l'appétit pour le risque.

Gestion du capital

La politique de gestion du capital du groupe BNP Paribas Cardif vise à s'assurer d'un niveau et d'une qualité de capital solides, afin de répondre aux exigences prudentielles et de garantir une résilience financière suffisante.

La gestion du capital est sous la responsabilité de la Direction Finance Actariat et Capital, en interaction forte avec RISK. Pour s'assurer de détenir un niveau de capital suffisant, BNP Paribas Cardif met en œuvre les principes suivants :

- maintenir le capital à un niveau approprié compte-tenu de l'activité, du profil de risque, de la croissance, des initiatives stratégiques et des exigences réglementaires
- structurer de façon optimale les fonds propres prudentiels selon les différentes typologies de fonds propres dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation ;
- projeter les besoins en capital et en définir l'allocation.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment , ORSA*)

BNP Paribas Cardif conduit chaque année une évaluation prospective de sa solvabilité et de ses risques, avec notamment :

- la définition et l'évaluation d'une exigence de capital spécifique à son profil de risque ;
- le niveau de fonds propres que BNP Paribas Cardif souhaite détenir pour couvrir cette exigence spécifique au-delà de l'exigence de capital réglementaire ;
- les ratios de solvabilité prospectifs dans le cadre du plan à moyen terme ;
- la résilience de ces ratios dans le cas de tests de résistance.

En fonction de la solvabilité observée et des projections menées dans le cadre de l'ORSA, des actions correctrices peuvent être initiées.

Au travers de l'ORSA, BNP Paribas Cardif s'assure que le budget et le plan moyen terme sont élaborés et testés au regard des indicateurs d'appétence au risque, pour ceux qu'il est possible de projeter tels que le ratio de solvabilité, le ratio de sinistralité technique ou l'investissement net.

Reporting Solvabilité II

Le groupe BNP Paribas Cardif communique annuellement à l'ACPR, le rapport ORSA, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur la solvabilité et la situation financière qui reprend l'ensemble des évaluations des risques.

Culture des risques

La gestion rigoureuse des risques est inscrite dans les principes du Groupe BNP Paribas, qui a toujours placé au premier rang de ses priorités une culture de maîtrise et de contrôle des risques.

Au sein du groupe BNP Paribas Cardif, RISK joue ainsi un rôle de coordination des initiatives de culture des risques.

Au niveau local, des formations sont dispensées par les contrôleurs opérationnels permanents afin de renforcer la sensibilisation aux risques opérationnels (en particulier sur la fraude, sur la détection des incidents et sur leur déclaration, ainsi que sur les outils de cartographie des risques).

Plan Préventif de Rétablissement

En application de la réglementation française, les sociétés de taille significative ont l'obligation de produire un plan préventif de rétablissement. Ce plan présente les activités et l'organisation géographique de BNP Paribas Cardif en mettant en évidence les liens internes et externes au sein du groupe d'assurance. Il documente trois scénarios de test de résistance à des situations très critiques qui pourraient conduire BNP Paribas Cardif à la faillite. Le plan fournit une analyse d'impact de ces scénarios en terme de solvabilité, de rentabilité et de liquidité. Le plan préventif de rétablissement de BNP Paribas Cardif identifie différentes options de rétablissement et leurs impacts si elles venaient à être activées.

Processus de rémunération

Les directives annuelles en matière de processus de revue des rémunérations prévoit qu'au cours de l'entretien annuel d'évaluation de la performance, le manager porte une attention particulière au comportement professionnel de son collaborateur. Cette évaluation porte sur le respect des valeurs, du Code de conduite, des procédures du Groupe et de gestion des risques, ainsi qu'à la bonne application des règles de compliance.

B.3.c Gestion des familles de risque

Gestion du risque de souscription

Le risque de souscription est le risque de pertes de valeur liées aux fluctuations soudaines et imprévues des prestations. Selon le type d'activité (vie, non-vie), ce risque résulte d'évolutions statistiques, macroéconomiques ou comportementales ainsi que de la survenance de phénomènes liés à la santé publique ou à des catastrophes.

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques de souscription en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivis par les équipes d'actuaire tout

au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou celles acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux à la fois au sein des entités et du siège en fonction de l'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des emprunteurs, garantie, population assurée, ...). Chaque tarif est élaboré en considérant les niveaux de rentabilité et de coût en capital et en adéquation avec le positionnement de l'offre et les attentes des clients.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription, notamment dans la limitation de l'exposition individuelle et de l'externalisation des risques n'entrant ni dans le champ des préférences de risques de BNP Paribas Cardif, ni dans celui de son appétit pour le risque.

Le suivi régulier de ces risques par les Dirigeants effectifs de BNP Paribas Cardif est réalisé dans le cadre des Comités de suivi des engagements et repose sur un double dispositif : le suivi trimestriel de la sinistralité des contrats dans le cadre des arrêtés des comptes ; et en complément, le suivi des caractéristiques du portefeuille assuré avec une périodicité adaptée en fonction du type de produits (mensuelle, trimestrielle et annuelle).

Gestion du risque de marché , de crédit et de liquidité

Le risque de marché est le risque de pertes de valeur liées aux mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables se reflètent notamment par des variations de prix (taux de change, obligations, actions et matières premières, produits dérivés, immobilier etc.) qui résultent de fluctuations des taux d'intérêt, des *spreads*, des volatilités ou des corrélations.

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidité futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, par l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté, pour un montant acceptable sans impact significatif sur les prix du marché, et/ou de disposer d'instruments de financement alternatifs dans un calendrier adapté. La politique de liquidité, validée en Comité de Validation des Politiques Ecrites, décrit les règles permettant d'identifier, mesurer, gérer, contrôler le risque de liquidité afin qu'il demeure en adéquation avec l'appétit pour le risque.

Le risque ALM ou risque de gestion actif-passif est le risque de pertes financières ou de diminution de la solvabilité causées par une incohérence entre la politique d'investissement d'une part et les politiques de souscription et de réassurance d'autre part. Ce risque peut porter par exemple sur l'allocation d'actifs, sur les écarts de durée, sur les taux servis aux assurés ou sur le rythme de règlement des prestations. Il se matérialise par des différences entre les flux financiers attendus et ceux observés (flux entrants ou sortants) à cause de l'incertitude inhérente à la modélisation des interactions entre actifs et passifs. Le risque de gestion actif-passif peut mener à des erreurs stratégiques, à la dégradation de la réputation, à des problèmes de liquidité ou à l'insolvabilité. Ce risque est géré au travers de la production d'études permettant de fixer une allocation stratégique des actifs, validée dans des comités à différents niveaux afin de s'assurer de l'adéquation avec l'appétit pour le risque. Cette allocation stratégique est ensuite utilisée pour la gestion des investissements. La politique d'investissement, validée en Comité de Validation des Politiques Ecrites, dicte le cadre applicable à la gestion d'actifs conformément au principe

de la personne prudente défini à l'article 132 de la directive et L354-1 du Code des assurances. La mise en œuvre de la politique d'investissement est confiée à la Direction de la Gestion d'Actifs et est encadrée, pour chaque portefeuille, par une convention de gestion. Cette dernière décline les limites d'investissement en fonction des classes d'actifs. Les marges de manœuvres définies tiennent compte des contraintes réglementaires, des recommandations ALM et de l'allocation stratégique retenue.

La politique d'investissement prévoit la tenue de comités dédiés, placés sous la responsabilité de la Direction de la Gestion d'Actifs (DGA). Le Directeur de la Gestion d'Actifs est membre du Comité Exécutif et Directeur Général adjoint de la Société.

La gouvernance *Investment and Asset Management* définit les processus clés de gestion des actifs à mettre en place au niveau local afin de maîtriser les risques majeurs.

Le risque de crédit est le risque de pertes ou d'évolution défavorable de la situation financière liées à la qualité de crédit des émetteurs de titres, des contreparties ou de tout autre débiteur auquel le groupe est exposé. Parmi les débiteurs, les risques associés aux instruments financiers (y compris les banques dans lesquelles le groupe détient des dépôts) et les risques associés à des créances liées à l'activité d'assurance (collecte des primes, soldes de réassurance, etc.) sont distingués en deux catégories : le risque de crédit sur les actifs et le risque de crédit sur les passifs.

Les risques de marché et crédit tiennent compte du risque de concentration, qui correspond à l'ensemble des expositions pour lequel le risque de perte serait significatif.

Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des défaillances des systèmes d'information ou d'événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels.

Le risque opérationnel couvre notamment les catégories suivantes : exécution, livraison et gestion des processus, fraude interne et externe, cyber sécurité, interruption de l'activité et des systèmes d'information, gestion du risque des tiers, protection des informations personnelles, pratiques d'emploi, sécurité des lieux de travail et des biens.

Le risque opérationnel exclut les risques découlant des décisions stratégiques et les risques de réputation. Il inclut les risques juridiques, les risques fiscaux et de non-conformité. Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions (judiciaires, administratives ou disciplinaires), ainsi que les pénalités financières associées, résultant d'une non-conformité avec les lois, réglementations, code de conduite, standards de bonnes pratiques applicables à l'assurance et aux activités financières (y compris les instructions données par la Direction Générale, en particulier celles en application d'une recommandation ou orientation donnée par une autorité de contrôle). Ce risque est couvert par l'ensemble des processus, outils et méthodes mis en place par BNP Paribas Cardif, et en particulier par les travaux de la fonction Conformité.

Le risque opérationnel doit être géré, au sens où il doit être contenu dans des limites acceptables via des actions d'évitement, de réduction ou de transfert.

Les objectifs de gestion du risque opérationnel au sein de BNP Paribas Cardif sont :

- la réduction de la probabilité de survenance d'événements de risque opérationnel mettant en cause :
 - la confiance que lui accordent ses clients, ses partenaires et ses collaborateurs ;
 - la qualité des services et produits qu'il commercialise ;

- la rentabilité des activités qu'il conduit ;
 - l'efficacité des processus qu'il gère.
- la mise en place d'un dispositif homogène au sein du groupe BNP Paribas Cardif permet de donner une assurance raisonnable de maîtrise des risques, à la Direction Générale, au Conseil d'administration et au superviseur.

Gestion du risque stratégique

Le risque stratégique inclut le risque de réputation et les risques émergents. Il relève de la responsabilité du Conseil d'administration.

Le risque stratégique est engendré par l'échec d'initiatives stratégiques (acquisitions, fusions, nouveaux produits, nouveaux marchés, etc.) menant à des pertes. Ce risque est lié :

- à l'environnement externe au travers du risque de pertes liées à des fluctuations de volumes, de marges et des coûts dus à des facteurs externes, sectoriels ou plus généralement des facteurs de marché ;
- à la mauvaise implémentation de la stratégie de risque pour le développement de l'activité.

Les risques émergents sont des risques nouveaux ou évolutifs qui sont difficiles à quantifier et pour lesquels la nature, le calendrier et l'étendue des pertes potentielles sont particulièrement incertains. Les risques émergents sont suivis et gérés notamment au travers d'un comité dédié.

Le risque de réputation se définit comme le risque d'atteinte à la confiance dans l'entreprise portée par ses clients, ses fournisseurs ou contreparties, ses actionnaires ou collaborateurs, ses régulateurs ou tous autres tiers, dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Ce risque est contingent à tous les risques encourus par le groupe et est couvert par l'ensemble des processus, outils et méthodes mis en place, et en particulier par les travaux de la fonction Conformité.

Facteurs de risque transverse

Les facteurs de risques transverses sont des risques sous-jacents qui peuvent affecter plusieurs des catégories de risque mentionnées ci-dessus.

Risque de modèle

L'utilisation de modèles peut impacter chaque catégorie de risque en fonction de l'objectif de ces modèles, de leur utilisation, et de l'efficacité du dispositif de gestion des risques qui l'encadre.

Le risque de modèle est la conséquence négative de :

- de décisions basées sur des modèles développés ou déployés de façon incorrecte, ou sur l'usage inapproprié de résultats issus des modèles, ce qui est désigné sous le terme d'**erreur de modèle** ;
- de l'incertitude inhérente au modèle par rapport à la réalité qu'il s'efforce de mesurer, ce qui est désigné sous le terme d'Incertitude de Modèle (par exemple le risque de marché pour les générateurs de scénarios économiques, le risque de souscription pour un modèle de tarification).

RISK est responsable du contrôle de second niveau sur les modèles: il définit et anime la gouvernance relative à la gestion du risque de modèle qu'il évalue au travers, notamment, de revues indépendantes.

Risque ESG

Les risques ESG sont des évènements ou des conditions environnementaux, sociaux ou de gouvernance dont la survenance pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement ou le passif d'un contrat d'assurance.

BNP Paribas Cardif est plus précisément exposé aux risques liés au changement climatique, directement sur ses propres opérations ou indirectement via ses activités d'investissement. Il existe deux principaux types de risques liés au changement climatique : (i) les risques de transition, qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques ; (ii) les risques physiques, conséquence de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens via des épisodes météorologiques extrêmes ou bien des risques de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures. De plus, des risques de responsabilité peuvent découler de ces deux catégories. Ils correspondent aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique.

Conduct risk

Le *conduct risk* est le risque que des comportements inappropriés, c'est à dire contraires aux règles de conduite édictées par le Code de Conduite, du Groupe ou d'un de ses collaborateurs conduisent à la fourniture de services financiers inappropriés.

B.3.d Faits marquants 2021

Aucun fait marquant constaté sur la période.

B.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le processus ORSA, *Own Risk And Solvency Assessment* (Evaluation Interne du Risque et de la Solvabilité), est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage des risques et à l'information qui en est faite.

B.4.a Processus de détermination du profil de risque

La détermination du profil de risque de BNP Paribas Cardif s'appuie sur la déclaration de l'appétit pour le risque qui fixe les limites quant à la nature, la quantité et la qualité des risques que le groupe est prêt à souscrire durablement dans le cadre de sa stratégie.

Le profil de risque est mesuré à l'aide d'un jeu de métriques évalué au minimum trimestriellement afin de s'assurer de son adéquation à l'appétit pour le risque.

B.4.b Rapport ORSA

Le rapport préparé en 2021 a été approuvé par le Conseil d'administration du 16 septembre 2021 après avoir été examiné en Comité ALM et gestion des risques assurance.

B.5 Système de contrôle interne

B.5.a Organisation du contrôle interne

Définition, objectifs et normes du contrôle interne

BNP Paribas Cardif a mis en place un dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels dont le but est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixée sont atteints.

La mise en place de ce dispositif de contrôle repose sur trois lignes de défense :

- les opérationnels constituent la première ligne de défense et déploient le dispositif de maîtrise des risques sur les activités placées sous leur responsabilité.
- les fonctions de la deuxième ligne de défense définissent le cadre normatif dans lequel s'exerce la gestion du risque dont elles ont la charge et assurent la supervision de sa bonne mise en œuvre.
- la troisième ligne de défense assure notamment la vérification de l'efficacité et de la qualité du dispositif de Contrôle Permanent.

La politique de Contrôle Interne et de gestion du risque opérationnel de BNP Paribas Cardif, déclinée sur la base de la charte du contrôle interne du Groupe BNP Paribas, précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne. Elle vise à contenir le risque opérationnel dans des limites acceptables via des actions de réduction, de transfert ou d'évitement des risques tout en conservant un équilibre entre les risques pris et le coût du dispositif de leur gestion. Elle est le déploiement pour BNP Paribas Cardif de la politique de contrôle interne du Groupe BNP Paribas, et rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque chez les collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois et règlements et aux politiques internes.

La politique fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Audit Interne, Conformité, Juridique, Actuariat et Risque notamment) opèrent de manière indépendante.

Périmètre du contrôle interne

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature, à l'ensemble des activités et aux entreprises dont BNP Paribas Cardif assure la gestion opérationnelle. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation.

Principes fondamentaux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de BNP Paribas Cardif s'appuie sur les valeurs et le Code de conduite de BNP Paribas ainsi que sur les principes d'actions complémentaires suivants :

- des responsabilités clairement établies : le contrôle interne est l'affaire de chaque collaborateur, quels que soient son niveau hiérarchique et ses responsabilités. L'exercice d'une fonction d'encadrement emporte la responsabilité supplémentaire de veiller à la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne sur le périmètre encadré ;
- un dispositif structuré d'identification, d'évaluation et de gestion des risques (impliquant, entre autres, un dispositif de prise de décision, de délégation, des principes d'organisation, des contrôles, un dispositif de reporting et d'alerte, etc.) ;
- un contrôle et une supervision indépendants des risques : les responsables d'activités opérationnelles ont la responsabilité finale des risques que leurs activités génèrent, donc la responsabilité première de mettre en place et de faire fonctionner un dispositif d'identification, d'évaluation et de gestion des risques. Le dispositif de contrôle interne prévoit une intervention obligatoire et le plus en amont possible, de fonctions exerçant un contrôle indépendant au titre d'un deuxième niveau de contrôle. Cette intervention prend les formes suivantes :
 - définition du cadre normatif global d'identification, d'évaluation et de gestion des risques,
 - définition des cas où un second regard préalable d'une fonction exerçant un contrôle de deuxième niveau et partagé avec l'entité opérationnelle est nécessaire à la prise de décision,
 - contrôles indépendants, dit contrôles de second niveau, réalisés par la dite fonction sur le dispositif mis en place par les responsables d'activités opérationnelles et sur son fonctionnement (résultat du processus d'identification et d'évaluation des risques, pertinence et conformité des dispositifs de maîtrise des risques et en particulier respect des limites fixées).
- la séparation des tâches : elle constitue un des éléments essentiels du dispositif de maîtrise des risques. Elle consiste à attribuer certaines tâches opérationnelles contribuant à un même processus à des intervenants rapportant à des hiérarchies différentes ou à séparer ces tâches par d'autres moyens, en particulier informatiques ;
- la proportionnalité aux risques : la mise en oeuvre du dispositif de contrôle interne doit se faire selon une approche et une intensité proportionnées aux risques. Cette proportionnalité s'estime au regard d'un ou plusieurs critères, notamment :
 - intensité des risques,
 - montant du capital alloué et/ou des ratios en termes de solvabilité,
 - complexité des produits conçus ou commercialisés et/ou des services assurés.
- une gouvernance appropriée : le dispositif est l'objet d'une gouvernance associant les différents acteurs et couvrant les différents aspects du contrôle interne, tant organisationnels que de surveillance et de contrôle ;
- une exigence de formalisation et de traçabilité : le contrôle interne s'appuie sur des politiques et des procédures écrites validées par les dirigeants effectifs. Les contrôles afférents, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du groupe sont documentés et traçables ;
- un devoir de transparence : tout collaborateur, quel que soit son positionnement, a un devoir de remonter de façon transparente, c'est-à-dire spontanément et sans délai, à un niveau supérieur dans l'organisation à laquelle il appartient :

- toute information nécessaire à une bonne analyse de la situation de l'entité au sein de laquelle il intervient, et pouvant impacter les risques ou la réputation de son entité ou du Groupe,
- toute question qu'il ne pourrait résoudre par lui-même dans l'exercice de ses fonctions,
- toute situation anormale qu'il pourrait constater.

En outre, il dispose d'un droit d'alerte sous bénéfice de confidentialité, prévu par le Code de conduite du Groupe BNP Paribas et exercé dans le cadre du droit d'alerte éthique (« *Whistleblowing* ») organisé par la Conformité ;

- une adaptation continue du dispositif aux évolutions : le dispositif de contrôle interne doit être géré de façon dynamique par ses différents acteurs. Cette adaptation aux évolutions de quelque nature qu'elles soient, auxquelles le groupe BNP Paribas Cardif doit faire face, doit se faire selon un cycle périodique défini à l'avance mais aussi en continu dès que les événements le justifient.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des missions conduites par les équipes du contrôle périodique (Audit Interne).

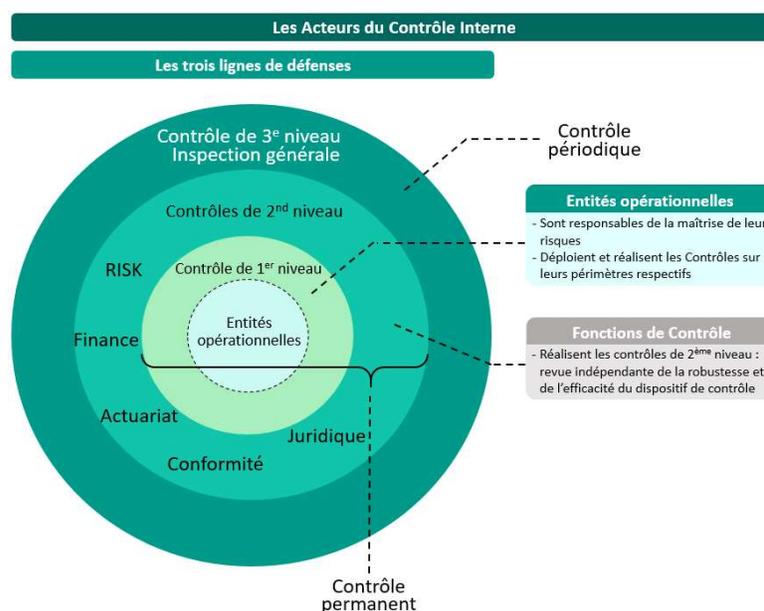
Organisation du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de BNP Paribas Cardif est organisé autour de trois lignes de défense, sous la responsabilité des Dirigeants effectifs et la supervision du Conseil d'administration.

Le contrôle permanent est la mise en œuvre en continu du dispositif de gestion des risques et est assuré par les deux premières lignes de défense. Le contrôle périodique, assuré par la troisième ligne de défense, est une fonction de vérification et d'évaluation qui intervient selon un cycle d'audit propre.

Les fonctions assurant la deuxième et troisième ligne de défense sont dites fonctions exerçant un contrôle indépendant. Les fonctions Conformité, Gestion des risques, actuarielle et Audit Interne rendent compte de l'exercice de leurs missions au Conseil d'administration ou à ses Comités spécialisés.

Des échanges entre le contrôle permanent et le contrôle périodique interviennent de manière régulière afin d'optimiser la circulation d'informations, de coordonner les actions de chacun et d'améliorer l'efficacité du dispositif de contrôle interne dans le strict respect de l'indépendance du contrôle périodique.



Principaux acteurs du contrôle interne

Les entités opérationnelles constituent la première ligne de défense : les opérationnels sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Ils agissent ainsi dans le cadre défini par les Dirigeants effectifs de BNP Paribas Cardif et examiné par son Conseil d'administration, transcrit sous forme de politiques et procédures.

Le dispositif de maîtrise des risques opéré par la première ligne de défense forme ce que l'on appelle le dispositif de contrôle de premier niveau. Il est mis en œuvre par les collaborateurs et/ou leur hiérarchie et/ou des équipes de contrôle n'opérant pas les processus qu'elles contrôlent.

Des fonctions exercent un contrôle de deuxième niveau (deuxième ligne de défense) :

Les fonctions exerçant un contrôle de deuxième niveau sont responsables du bon fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de sa conformité aux lois et réglementations, sur un ensemble de domaines (thèmes et/ou processus).

À ce titre, sur leur domaine d'expertise et après avoir consulté en tant que nécessaire les opérationnels, elles définissent le cadre normatif général dans lequel doit s'exercer la gestion du risque dont elles ont la charge, les modalités de leur intervention (seuils, délégations, escalade...), mettent en œuvre ce dispositif pour la partie qui les concerne et sont responsables, sur leur domaine d'expertise, du contrôle permanent de deuxième niveau. Elles exercent vis-à-vis des entités opérationnelles un regard critique et indépendant sur l'identification et l'évaluation des risques. Elles contribuent également à la diffusion d'une culture de risque et d'éthique au sein du groupe BNP Paribas Cardif.

Les fonctions exerçant un contrôle de deuxième niveau sont les fonctions de Gestion des risques, Conformité, Actuariat, Juridique et Finance. Les fonctions de Gestion des risques, Conformité et Juridique sont des fonctions intégrées au Groupe BNP Paribas. Ces fonctions se déclinent ainsi :

- la **fonction Conformité** est en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de maîtrise du risque de non-conformité. À ce titre, elle contribue au contrôle permanent du respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale. Le responsable est rattaché au Directeur Général de BNP Paribas Cardif et au responsable de la Conformité du pôle *Investment & Protection Services* ;
- la **fonction de Gestion des risques** porte un second regard sur les risques de souscription, de crédit et de marché ainsi que sur les risques opérationnels afin qu'ils soient conformes et compatibles avec les politiques internes et les objectifs de rentabilité. Les missions de la fonction sont exercées de manière indépendante des opérationnels, ce qui contribue à l'objectivité de ce second regard. Son responsable est rattaché au Directeur Général de BNP Paribas Cardif et au responsable des Risques du pôle *Investment & Protection Services* ;
- la **fonction Juridique**, en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de maîtrise du risque juridique exerce sa responsabilité de prévention et de gestion des risques juridiques au travers de ses rôles de conseil et de contrôle. Son contrôle s'exerce par le suivi de l'implémentation des avis juridiques émis destinés à éviter ou à limiter les effets d'un risque juridique majeur et le contrôle exercé sur les processus juridiques ;
- la **fonction Finance** exerce également un contrôle de deuxième niveau au titre de sa responsabilité dans la définition et la mise en œuvre du dispositif de maîtrise des risques liés à l'information

comptable et financière. Son responsable est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de BNP Paribas Cardif et fonctionnellement au Directeur Financier de BNP Paribas.

La troisième ligne de défense est exercée par la **fonction Audit Interne**, indépendante et spécialisée, qui assure la vérification de l'efficacité et de la qualité du dispositif de Contrôle Permanent. Ce dispositif de contrôle périodique se traduit par des missions d'investigation, contrôles dits de troisième niveau, qui sont réalisées de manière indépendante, et est assuré par le département d'Audit Interne de BNP Paribas Cardif, composé d'auditeurs internes spécialisés sur les activités d'assurance, et par l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas. Son responsable est rattaché au Directeur Général de BNP Paribas Cardif et au responsable adjoint de l'Inspection Générale de BNP Paribas.

La **Direction Générale**, sous le contrôle du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne.

Le **Conseil d'administration**, sur proposition du Comité ALM et gestion des risques assurance, revoit et valide les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques.

B.5.b Procédures clés du Contrôle Interne

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

BNP Paribas Cardif s'appuie sur le dispositif déployé par le Groupe BNP Paribas, adapté si nécessaire aux spécificités de l'activité d'assurance.

BNP Paribas Cardif formalise les procédures à appliquer par les entités ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel de base du contrôle interne. Chaque entité est responsable :

- d'identifier les procédures dont elle a besoin pour mener à bien les missions dont elle a la charge et exercer ses responsabilités, dans le respect des réglementations applicables et des instructions de leur hiérarchie, exprimées en particulier via les procédures de niveau supérieur déjà existantes ;
- de constituer, maintenir à jour et conserver le parc de procédures ainsi identifié ;
- rendre accessible les procédures à ceux qui doivent les connaître, les informer de leur existence ou évolution, les former si nécessaire ;
- s'assurer de la bonne application de ces procédures.

Les règles et modalités pratiques sont détaillées dans la procédure Groupe relative aux procédures chez BNP Paribas, déclinée chez BNP Paribas Cardif via la procédure de gestion des procédures.

B.6 Fonction d'Audit Interne

La fonction d'Audit Interne est en charge du contrôle périodique au sein de l'ensemble des filiales, succursales et des activités contrôlées par le groupe de BNP Paribas Cardif. Elle a pour objectif de donner à la Direction Générale et au Conseil d'administration une évaluation indépendante de la qualité et de l'efficacité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

Organisation de la fonction

Les missions d'Audit Interne de BNP Paribas Cardif sont assurées par :

- le département d'Audit Interne de BNP Paribas Cardif, aussi appelé Hub Cardif, qui assure la couverture des activités de BNP Paribas Cardif en France. Cette équipe est constituée d'auditeurs internes salariés du GIE BNP Paribas Cardif rapportant hiérarchiquement au responsable de la fonction clé d'Audit Interne de BNP Paribas Cardif ;
- les inspecteurs itinérants de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas, aussi appelée Inspection Centrale, qui réalisent des missions sur l'ensemble des activités de BNP Paribas Cardif, soit à la demande des équipes d'audit locales, soit de leur propre initiative sous mandat de BNP Paribas en tant qu'actionnaire exclusif de BNP Paribas Cardif ;
- les auditeurs internes des plateformes locales (hors de France) de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas, aussi appelées Hubs Géographiques de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas, qui couvrent les filiales et activités de BNP Paribas Cardif hors de France. Ils bénéficient au besoin du support des auditeurs du département d'Audit Interne de BNP Paribas Cardif dans la conduite de leurs missions.

Les auditeurs internes et inspecteurs interviennent de manière indépendante sur l'ensemble du périmètre auditable de BNP Paribas Cardif. Ils peuvent se saisir de tout sujet et disposent d'un libre accès à l'intégralité des documents, des biens et du personnel travaillant directement ou indirectement pour BNP Paribas Cardif. De même, ils sont libres d'émettre leurs conclusions en toute indépendance de la Direction Générale. Ils doivent rester indépendants, objectifs et impartiaux dans leurs investigations, et ne peuvent procéder directement à aucun acte de gestion. Ils s'appuient sur un corpus de procédures d'audit interne mis régulièrement à jour par l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas.

Le responsable de la fonction clé d'Audit Interne est rattaché à la fois au Directeur Général du groupe BNP Paribas Cardif et à l'Inspecteur Général du Groupe BNP Paribas (ou à l'un de ses adjoints directs). Ce double rattachement garantit l'indépendance de la fonction clé et impose une co-décision entre la Direction Générale du groupe BNP Paribas Cardif et la Direction de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas sur les sujets majeurs de la fonction clé d'Audit Interne. De plus, le responsable de la fonction clé d'Audit Interne a un droit d'accès au Conseil d'administration de BNP Paribas Cardif qui arbitre les désaccords éventuels entre la Direction Générale de BNP Paribas Cardif et la Direction de l'Inspection Générale BNP Paribas.

Le responsable de la fonction clé d'Audit Interne rapporte régulièrement au Conseil d'administration de BNP Paribas Cardif (ou au comité dédié qui le représente) les résultats des travaux de la fonction clé sur l'ensemble du groupe. Il lui soumet par ailleurs chaque année pour validation une proposition de plan d'audit portant sur un cycle d'audit complet et détaillant les missions d'audit interne à conduire au cours de l'année calendaire suivante, ce projet de plan d'audit étant élaboré avec la participation de la Direction Générale sur la base, notamment, d'une évaluation des risques portés par les différentes activités, et en s'assurant que toutes les activités matérielles sont périodiquement revues.

Le mandat de la fonction clé d'Audit Interne est défini par une politique d'audit dédiée au groupe d'assurances BNP Paribas Cardif approuvée et revue annuellement par le Conseil d'administration de BNP Paribas Cardif.

B.7 Fonction actuarielle

Les missions de la fonction Actuarielle sont assumées par le responsable de la Direction Actuariat Financier, Capital et Modélisation⁵, qui s'appuie :

- sur ses équipes pour les sujets en lien avec les produits d'épargne,
- sur l'Actuariat Business pour les sujets en lien avec les produits de protection et la réassurance.

Dans le cadre de la Gouvernance Cardiff, le porteur de la fonction Actuarielle en tant que fonction clé, fait partie des membres permanents des Comités de souscription, des Comités de suivi des engagements et des comités ALM. Il en est de même pour le Directeur des Risques.

Ces deux fonctions clés participent donc à l'approbation des décisions de souscription et accèdent à l'ensemble des études de risques (risques de souscription et risque de gestion actif-passif) effectuées par l'Actuariat Financier et l'Actuariat Business. Cette collaboration permet à la fonction Actuarielle de contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques tel que prévu dans ses missions, et de donner de la visibilité à la fonction de Gestion des risques sur les méthodes et modèles d'évaluation des risques ainsi que sur les limites de risques, et d'alimenter sa vision globale et prospective des risques.

La fonction Actuarielle, pour chacune des lignes de produits commercialisées par les entités locales de BNP Paribas Cardiff est en charge de l'identification, du suivi, de la quantification et de la rationalisation des risques de souscription et des risques de gestion actif-passif. Ces missions sont réalisées dans le cadre des activités de souscription, de clôtures comptable et prudentielle, et de gestion de portefeuille, ceci sur les affaires directes, acceptées et cédées. La fonction Actuarielle a donc, dans le cadre de ses responsabilités, une vision des risques de souscription et de gestion actif-passif sur l'intégralité du cycle de vie des produits.

Les missions de la fonction Actuarielle sont déclinées au travers d'une gouvernance qui permet à la Direction de l'Actuariat Financier de positionner les travaux d'évaluation des risques et les prises de décisions au plus près des preneurs de risques locaux, dans un cadre technique et décisionnel précisément formalisé, et sous le contrôle des actuariats locaux. Ces actuariats sont eux-mêmes organisés autour d'un responsable d'actuariat local dont les responsabilités sont encadrées par la gouvernance. Ce cadre technique et décisionnel permet aux actuariats locaux de gérer de façon autonome les cas de figures sur lesquels l'Actuariat Financier, et l'Actuariat Business formulent une opinion favorable a priori.

Pour tout dossier de souscription (incluant affaires directes, cessions et acceptations) sortant de ce cadre, la gouvernance impose une approbation formelle respectivement de l'Actuariat Financier pour l'Epargne et de l'Actuariat Business pour la Protection, au niveau adapté, ainsi que, selon l'enjeu, des autres départements impliqués. Elle fixe les instances dans lesquelles ces approbations doivent être formulées, et impose le consensus des responsables impliqués pour l'obtention d'une approbation. Selon la nature du produit concerné, l'Actuariat Financier ou l'Actuariat Business coordonne la constitution du dossier et garantit la bonne fin du processus.

Pour ce qui est des processus de clôtures comptable et prudentielle, ainsi que de suivi du risque, la gouvernance régit l'utilisation des méthodes et modèles à employer selon la nature et la matérialité des risques, définit les indicateurs pertinents et fixe les exigences de l'Actuariat Financier et de l'Actuariat

⁵ La Direction de l'Actuariat Financier, Capital et Modélisation est appelée « Actuariat Financier » dans la suite du document pour une meilleure lisibilité.

Business en termes de reporting de la part des entités locales. L'Actuariat Financier et l'Actuariat Business coordonnent les travaux d'analyse et effectuent la consolidation des résultats et en informe le Comité ALM et Gestion des Risques Assurance conformément à la fréquence prévue dans la gouvernance. Selon les résultats de leurs analyses ou des éléments conjoncturels (dérive de sinistralité, catastrophe naturelle, dégradation du contexte économique et financier, etc.), l'Actuariat Financier et l'Actuariat Business sont amenés à réaliser ou à organiser des études spécifiques présentées également au Comité de suivi des engagements.

Il en est de même pour le processus de clôture prudentielle, sous la responsabilité unique de l'Actuariat Financier.

La gouvernance est mise à jour soit en fonction des décisions prises par l'Actuariat Financier et l'Actuariat Business dans le cadre du processus de souscription, soit en fonction des analyses menées dans le cadre des processus de clôture et de suivi du risque. Les modifications de gouvernance sont publiées formellement de façon régulière a minima annuellement. Selon la matérialité et l'enjeu des évolutions, les raisons les ayant générées font l'objet de communications spécifiques dans le cadre prévu par la gouvernance. Le respect de la gouvernance par les actuariats locaux fait l'objet d'un contrôle semestriel ou annuel sur quatre points spécifiques. Il intègre des contrôles d'exhaustivité et des contrôles aléatoires. Toute évolution de la gouvernance actuarielle est soumise à la fonction Actuarielle et au Directeur des Risques pour approbation avant publication.

B.8 Sous-traitance

B.8.a Activités sous-traitées

Le groupe BNP Paribas Cardif a externalisé certaines activités identifiées comme importantes et/ou critiques qui font partie de processus opérationnels clés. Ces Prestations Externalisées Critiques (PEC) portent principalement sur des activités d'administration et de maintenance applicative du système de gestion de polices d'assurance et informatiques, sur des activités de gestion d'actifs et d'archivage.

B.8.b Gouvernance de la sous-traitance

Conformément aux exigences de la directive Solvabilité II, BNP Paribas Cardif dispose d'une politique d'externalisation, révisée annuellement et déclinée dans toutes les entités du groupe BNP Paribas Cardif.

Cette politique d'externalisation définit les principes généraux d'évaluation, de mise en place et d'encadrement des activités externalisées importantes et/ou critiques (PEC) avec notamment :

- une définition du périmètre des activités pouvant faire l'objet d'une prestation de service externalisée ;
- une définition des activités importantes et/ou critiques par nature et par risque et leurs critères d'évaluation ;
- le dispositif de gestion et de maîtrise des risques liés à l'externalisation ;
- les exigences en matière de sécurisation contractuelle des PEC ;
- le dispositif de suivi, de contrôle et de maîtrise de ces activités externalisées en phase de production ;
- les relations avec les instances de gouvernance internes et les autorités de contrôle dont l'obligation de notification à l'ACPR des activités externalisées jugées importantes et/ou critiques.

Organisation de la sous-traitance

La définition du cadre de gestion des risques liés à la sous-traitance est sous la responsabilité de la fonction de Gestion des risques, notamment pour l'encadrement du risque, et sous la responsabilité du service Outsourcing pour la mise en œuvre opérationnelle.

Le service Outsourcing a plus particulièrement en charge :

- le conseil sur l'externalisation d'activités ou de fonctions, et plus spécifiquement sur les critères d'externalisations et sur l'évaluation du caractère PEC ;
- l'instruction et l'animation de la gouvernance de sous-traitance au niveau du siège ;
- la consolidation du référentiel des activités externalisées (y compris PEC) du groupe BNP Paribas Cardif ;
- le contrôle permanent du processus d'externalisation et la supervision des campagnes de contrôles ;
- la contribution aux reportings internes et réglementaires sur les thématiques d'externalisation.

Un indicateur de risque ($KRI_{Outsourcing}$) est calculé et contribue à la maîtrise des risques du métier. Selon son résultat il peut déclencher une alerte au Comité Exécutif du métier ou au Conseil d'administration. En 2021, le niveau de cet indicateur de risque est resté inférieur au seuil d'information.

S'agissant d'un périmètre transverse et international, BNP Paribas Cardif a fait le choix pour déployer, mettre en œuvre et suivre le processus d'externalisation, de s'appuyer sur un réseau de correspondants outsourcing régionaux et/ou locaux, ainsi que sur des correspondants fonctionnels experts pour les fonctions centrales de BNP Paribas Cardif.

Instance de supervision

L'*Outsourcing Committee* est un comité dédié à la maîtrise des risques liés aux externalisations importantes ou critiques, tant au niveau local qu'au niveau du siège.

Il implique notamment les fonctions Conformité, Gestion des risques, Juridique et Fiscal, Finance, Sécurité Globale, Ressources Humaines, Achats et Systèmes d'Information.

Au niveau du siège, l'*Outsourcing Committee* est présidé par le Directeur Général adjoint, en charge des systèmes d'information et des opérations. Le responsable du service Outsourcing Corporate en assure le Secrétariat Général.

Principes de délégation

Les mises en production, les modifications significatives apportées aux contrats en vigueur et les cessations, transferts et ré-internalisations d'activités externalisées importantes ou critiques, doivent respecter les règles de la Politique d'externalisation.

L'instruction de ces projets suit un principe de délégation qui peut être ainsi réalisé au niveau local, régional ou bien au niveau du siège selon le niveau de risque identifié de l'activité.

B.8.c Dispositif de contrôle

Un dispositif de contrôle est appliqué en phase de mise en œuvre de la prestation, notamment via l'instruction de l'*Outsourcing Committee* permettant une revue des risques du projet d'externalisation d'activité importante ou critique. Parallèlement, une campagne d'évaluation des risques liés aux

activités externalisées importantes ou critiques déjà mises en place est réalisée annuellement sur la base d'un plan de contrôles commun.

Les résultats de cette campagne et les plans d'actions correspondants sont communiqués aux entités afin qu'un plan de remédiation sur les critères de surveillance soit mis en place le cas échéant.

B.9 Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Société s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité ainsi que sur une supervision adéquate assurée par le Conseil d'administration.

C. Profil de risque

Le SCR (*Solvency Capital Requirement*) représente le niveau de fonds propres nécessaire pour absorber un ensemble de chocs après prise en compte de la corrélation entre les risques. Il est calibré pour couvrir un tel événement ayant une probabilité d'occurrence d'une fois tous les 200 ans à un horizon d'un an (*Value at Risk à 99,5%*).

Le SCR de BNP Paribas Cardif est évalué grâce à la formule standard. Il correspond à la somme du BSCR net (*Basic SCR*), du SCR opérationnel et de l'ajustement par l'impôt. Le BSCR est basé sur une approche appelée *bottom-up*, c'est-à-dire que son calcul est divisé en modules de risque, eux-mêmes divisés en sous-modules. C'est au niveau de ces sous-modules que commencent les calculs unitaires. Les exigences de capital au titre de chacun des différents risques sont agrégées via une matrice de corrélation.

Les éléments présentés dans ce chapitre abordent la nature des risques auxquels BNP Paribas Cardif peut être soumis, les techniques d'évaluation retenues, les expositions de risque importantes ainsi que les techniques d'atténuation mises en place et les procédures de suivi de leur efficacité.

Les risques retenus par BNP Paribas Cardif et ses filiales dans le cadre du processus de calcul du SCR sont les suivants :

- risque de souscription ;
- risque de marché ;
- risque de contrepartie ;
- risque de liquidité ;
- risque opérationnel ;
- autres risques.

C.1 Risque de souscription

C.1.a Définition

Le risque de souscription est le risque de pertes de valeur liées aux fluctuations soudaines et imprévues des prestations. Selon le type d'activité (vie, non-vie), ce risque résulte d'évolutions statistiques, macroéconomiques ou comportementales ainsi que de la survenance de phénomènes liés à la santé publique ou à des catastrophes.

C.1.b Exposition au risque

Le SCR du risque de **souscription** de BNP Paribas Cardif s'établit à 3 157 millions d'euros au 31 décembre 2021, en baisse de 17% par rapport au 31 décembre 2020.

Le SCR du risque de souscription est constitué des modules de souscription vie, santé et non vie et se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros, montant net, au</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
SCR Souscription Vie	2 823	3 472
SCR Souscription Santé	720	744
SCR Souscription Non Vie	685	723
Diversification	-1 070	-1 141
SCR SOUSCRIPTION APRES DIVERSIFICATION	3 157	3 797

Le plus significatif, le **module vie** est l'agrégation de plusieurs sous-modules de risques tels que définis par Solvabilité II, comme, principalement, les risques de rachat ou de résiliation, de frais de gestion et biométriques des contrats d'épargne et de décès.

Le module vie, d'un montant de 2 823 millions d'euros, est en recul de 649 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020. La baisse du module vie est expliquée par la baisse des sous-modules suivants :

- le SCR de risque de rachat qui évalue l'impact d'une évolution des rachats en retenant le choc le plus sensible entre une baisse ou une hausse permanente de 50% du taux de résiliation et un rachat massif de 40%.

Cette baisse concerne principalement le périmètre épargne en fonds général des contrats français, Le groupe BNP Paribas Cardif est sensible aux rachats massifs au 31 décembre 2020 tandis qu'il était sensible au risque de rachat à la baisse au 31 décembre 2020.

- le SCR de risque de frais qui évalue l'impact d'une augmentation de 10% des coûts et de 1% d'inflation.
- le SCR de risque de longévité provenant de l'incertitude liée à l'allongement de la durée de vie des assurés

Ces trois sous-modules de risque représentent 75% de la somme des sous-modules du module vie avant diversification. Les poids des risques frais, de rachat et de longévité s'élèvent respectivement à 41%, 28% et 6%.

Le **module Santé** s'établit à 720 millions d'euros, en baisse de 24 millions d'euros principalement sous l'effet de la baisse du SCR du risque de rachat au Japon et l'effet de la sortie de l'entité italienne Cargeas partiellement compensé par un effet diversification géographique.

Ce module est principalement issu des sous-modules de risques suivants :

- le risque incapacité/invalidité qui vise à quantifier le besoin en capital suite à une hausse de 35% du risque incapacité/invalidité la première année, puis de 25% les années suivantes pour les contrats similaires à la vie (incapacité de travail) ;
- le risque primes et réserves est calculé selon une méthode factorielle qui quantifie l'impact de l'insuffisance de primes ou de provisionnement pour les contrats similaires à la non-vie (décès accidentel, hospitalisation...).

Le **module non vie** est principalement issu des sous-modules suivants : le risque primes et réserves pour les contrats non vie et le risque catastrophe.

Il s'établit à 685 millions d'euros, en baisse de 38 millions d'euros, soit 5%, par rapport au 31 décembre 2020, en raison notamment de l'effet de la sortie de l'entité italienne Cargeas sur le SCR du risque de primes et réserves et de risque catastrophe.

C.1.c Concentration

D'un point de vue géographique, le risque de souscription est concentré sur trois pays, France, Japon et Italie qui contribuent respectivement à hauteur de 47%, 15% et 12% de la somme des SCR de souscription individuels avant diversification au 31 décembre 2021.

Les risques de souscription présentent **très peu de concentration individuelle**, en raison de l'activité de BNP Paribas Cardif qui couvre très majoritairement des personnes privées et leurs biens et d'une politique de réassurance qui limite les risques dits « de pointe » (expositions individuelles élevées).

C.1.d Gestion et suivi du risque

Gestion et réduction du risque

Le dispositif de suivi et de gestion du risque de souscription repose sur une **gouvernance et des processus documentés**. La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois locaux et centraux. Le niveau de délégation dépend du niveau d'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital selon Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des emprunteurs, garantie, population assurée ...). Chaque tarif est élaboré en considérant la mesure et le suivi de la rentabilité ainsi que la rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Cardif.

Les **clauses contractuelles** permettent de gérer ce risque dans le respect du cadre réglementaire et commercial par des mesures techniques et juridiques, telles que la sélection médicale pour les produits offrant des sommes assurées importantes, ou des clauses de révision tarifaire prévues au contrat en cas de modification de la fiscalité ou de dérive de la sinistralité et la limitation de la durée des garanties.

Les partenaires sont intéressés à la qualité des risques apportés afin d'encourager le respect des bonnes pratiques de souscription définies par BNP Paribas Cardif.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Son objectif est de protéger BNP Paribas Cardif contre les principaux risques suivants, sous réserve d'une profondeur de marché et d'une tarification adéquates :

- le risque dit « de pointe », lié à une exposition à un risque individuel dépassant un seuil déterminé, appelé « plein de rétention ». Au 31 décembre 2021, le plein de rétention est fixé au maximum à 2 millions d'euros par tête en assurance de personnes et est limité à 1 million d'euros par risque pour le risque dommages dans le programme de réassurance de BNP Paribas Cardif ;
- le risque de catastrophe, lié à une exposition au risque sur un événement unique à faible probabilité d'occurrence mais à très fort impact financier ;
- le risque sur les nouveaux produits, lié à une insuffisance de mutualisation, à l'absence de maîtrise des bases techniques de tarification ou à une incertitude sur les données des assurés ;
- le risque de table, lié à la garantie d'engagements futurs sur les rentes ;
- le risque financier, lié à des garanties financières associées aux produits d'assurance en unités de compte telles les garanties plancher qui prévoient le versement du capital aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré.

En épargne, le risque de souscription est géré au moyen d'un suivi et d'un encadrement de la collecte nette des principaux fonds généraux afin de limiter les effets de dilution sur le taux de rendement des actifs.

BNP Paribas Cardif limite l'exposition au risque qui se caractérise par une insuffisance de la performance des investissements au regard de l'obligation de rémunération des contrats. Ainsi 98% des encours des contrats épargne et retraite en phase de constitution de Cardif Assurance Vie n'offrent pas de taux minimum garanti ou pas de taux minimum garanti de plus d'un an au-delà de la garantie en capital, et pour le portefeuille français le taux moyen garanti est inférieur à 0,1%. En Italie, Cardif Vita offre un taux minimum garanti moyen inférieur à 0,1% sur Capital Vita, son principal fonds général.

Suivi du risque

Le suivi périodique des risques de souscription est réalisé dans le cadre des Comités de suivi des engagements. Il repose sur un double dispositif :

- le suivi trimestriel des expositions, des provisions techniques et de la sinistralité des contrats dans le cadre des arrêtés des comptes en protection ;
- et en complément le suivi des caractéristiques du portefeuille assuré avec une périodicité adaptée en fonction du type de produits (mensuelle, trimestrielle et annuelle) et définie lors de l'approbation technique du produit.

C.1.e Stress tests et analyses de sensibilité

Au moment de la tarification, l'approbation d'un produit requiert une analyse systématique de scénarios défavorables (*stress tests*) ou très défavorables (*crash tests*) même si leur probabilité d'occurrence est faible. Les *stress tests* et *crash tests* sont réalisés sur le même horizon que le scénario central.

C.2 Risque de marché

C.2.a Définition

Le risque de marché est le risque de pertes de valeur liées aux mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables se reflètent notamment par des variations de prix (taux de change, obligations, actions et matières premières, produits dérivés, immobilier etc.) qui résultent de fluctuations des taux d'intérêt, des *spreads*, des volatilités ou des corrélations.

C.2.b Placements du groupe BNP Paribas Cardif

Le contexte financier influence directement sur la valorisation des placements.

L'année 2021 est marquée principalement par la hausse des taux (+53 points de base sur les taux EIOPA 10 ans) et des marchés actions (Eurostoxx 50 : +20,6%) ainsi que la baisse des *spreads* sur les obligations d'entreprises.

Dans ces conditions, la valeur de marché des placements des fonds généraux est stable.

En millions d'euros au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur de marché	%	Valeur de marché	%
Immobilier	4 985	3 %	4 782	3 %
Actions y compris Participations	7 567	4 %	6 810	4 %
Obligations	125 372	70 %	132 071	73 %
Obligations d'Etat	57 625	32 %	59 866	33 %
Obligations d'émetteurs privés	58 646	33 %	63 557	35 %
Obligations structurées	9 101	5 %	8 648	5 %
Titres garantis	-	0 %	-	0 %
Fonds collectifs	40 912	23 %	35 495	20 %
Dérivés	799	0 %	651	0 %
Dépôts	540	0 %	401	0 %
TOTAL DES PLACEMENTS DES FONDS GENERAUX *	180 174	100 %	180 210	100 %

* Hors effets de périmètre (principalement liés à la prise en compte des avances sur police et des titres des sociétés mises en équivalence), reclassements entre actifs et passifs et différences de valorisation, la valeur de marché des placements telle qu'affichée au bilan comptable de BNP Paribas Cardif s'élève à 178 milliards d'euros (détail en A2).

Les filiales Cardif Assurance Vie, Cardif Vita (Italie) et Cardif Lux Vie (Luxembourg) représentent respectivement 74%, 14% et 6% des placements des fonds généraux.

La gestion du risque de taux des fonds généraux conduit à avoir majoritairement des titres à revenu fixe, parmi lesquels des titres d'Etat et d'émetteurs privés au sein de la zone Euro. La politique de diversification des actifs conduit à investir dans des instruments de type actions cotées ou non cotées ainsi que des actifs immobiliers.

Concernant les obligations d'Etat par pays, les expositions sont les suivantes :

En millions d'euros, valeur de marché par pays du groupe de l'émetteur, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
France	24 023	26 379
Italie	12 942	13 651
Espagne	4 974	5 171
Belgique	3 836	3 740
Allemagne	1 056	1 427
Luxembourg	1 620	1 393
Pays-Bas	1 316	1 027
Autriche	1 197	1 147
Irlande	699	820
Slovaquie	481	400
Portugal	63	162
Finlande	31	12
TOTAL DE L'EXPOSITION A LA ZONE EURO	52 242	55 328
Autres zones	5 382	4 538
TOTAL DES OBLIGATIONS D'ETAT	57 625	59 866

Les placements en représentation des contrats en unités de compte s'élèvent à 91 118 millions d'euros au 31 décembre 2021 en hausse de 14,5 milliards d'euros (+19%) en raison principalement de l'évolution des marchés financiers.

C.2.c Exposition au risque

Le SCR du risque de marché s'élève à 10 285 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 10%, soit 921 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020 résultant principalement de l'évolution du contexte économique et des travaux d'amélioration du modèle de projection.

Le SCR du risque de marché est composé de six modules.

Le risque de actions et le risque *spread* de crédit sont les risques prédominants de BNP Paribas Cardif, représentant respectivement 41% et 29% du SCR du risque de marché avant diversification au 31 décembre 2021.

Le SCR du **risque actions** traduit le risque d'une perte de valeur des actifs de type actions. Il s'élève à 5 194 millions d'euros, soit une hausse de 26% par rapport au 31 décembre 2020. Ce module est significatif compte tenu de l'importance du choc appliqué égal à 39% pour les actions cotées dans un pays membre de l'Union Européenne ou de l'OCDE et 49% pour les autres actions.

Afin d'éviter les comportements pro-cycliques, ce choc est corrigé par un mécanisme d'ajustement symétrique dit *dampener* : il permet d'atténuer le choc actions lorsque les marchés sont en bas de cycle, et de l'augmenter lorsque les marchés sont en haut de cycle et que la probabilité de baisse est importante. Au 31 décembre 2021, l'ajustement symétrique est de +6,88% (vs -0,48% en 2020), et les chocs appliqués s'élèvent alors à respectivement 45,88% (soit 39% + 6,88%) ou 55,88% (soit 49% + 6,88%).

L'augmentation du SCR du risque actions s'explique principalement par la hausse de l'exposition en lien avec la performance des marchés actions et la hausse du choc actions en raison de l'augmentation de l'ajustement symétrique dit *dampner*.

Le module de **risque de spread de crédit** vise à quantifier le besoin en capital correspondant au risque d'une évolution à la hausse des *spreads* de crédit (écart de taux actuariel entre le taux d'une obligation et le taux d'un emprunt d'Etat équivalent sans risque). Le choc de *spread* est fonction de la durée et de la notation des produits de taux et porte uniquement sur les obligations d'entreprises et les obligations émises par les Etats non européens considérant que les obligations émises par les Etats européens ne sont pas soumises au risque de *spread*. Comme le risque de taux, son évolution est en lien avec la composition du portefeuille obligataire.

Le SCR du **risque de spread de crédit** s'élève à 3 719 millions d'euros en baisse de 12% par rapport au 31 décembre 2020. Cette évolution s'explique notamment par la baisse des plus-values latentes consécutive à la hausse des taux et l'amélioration du rating moyen du portefeuille.

Le module de **risque de change** vise à quantifier le coût en capital du risque de dépréciation de 25% des devises étrangères par rapport à l'euro. L'exposition de BNP Paribas Cardif résulte d'une part des actifs libellés en devises étrangères et d'autre part des fonds propres des succursales et filiales non européennes. Le SCR du **risque de change** s'élève à 1 897 millions d'euros, en hausse de 4% par rapport au 31 décembre 2020.

Le module de **risque immobilier** mesure l'impact de la baisse des marchés immobiliers sur la valeur des actifs. Il consiste à faire diminuer instantanément de 25% la valeur de marché de l'actif immobilier. Il s'élève à 981 millions au 31 décembre 2021, en hausse de 5% par rapport au 31 décembre 2020.

Le module de **risque de taux** vise à quantifier le besoin en capital nécessaire pour faire face à l'impact sur la valeur du bilan d'une évolution de la courbe des taux à la hausse ou à la baisse. Le besoin en capital est égal à l'impact le plus pénalisant entre celui d'une hausse et celui d'une baisse de la courbe

de taux. Pour chaque maturité, les chocs à la hausse ou à la baisse sont exprimés en proportion des taux par durée. Le SCR du **risque de taux** s'élève à 915 millions d'euros et a plus que doublé par rapport au 31 décembre 2020, en raison principalement de la hausse de l'amplitude moyenne des chocs appliqués sur l'horizon de projection en raison de la déformation et de la hausse de la courbe de taux.

Le module de **risque de concentration** est repris ci-dessous.

C.2.d Concentration

Le SCR du risque de concentration traduit la baisse de fonds propres suite à une exposition au-delà d'un seuil défini par la formule standard sur un ou plusieurs émetteurs. Comme au 31 décembre 2020, il n'y a pas de risque de concentration identifié pour BNP Paribas Cardif.

Les règles de dispersion des actifs sont déclinées dans les conventions de gestion des fonds généraux et précisent les ratios de dispersion par émetteur sur instrument de taux et catégorie de rating. La doctrine crédit formalisée au travers de la *Credit Risk Policy* précise également les règles de dispersion au niveau consolidé pour les fonds généraux des entités basées au sein de la zone Euro, qui sont les plus importants.

Par ailleurs, les principaux fonds généraux au sein de la zone Euro font l'objet d'un suivi spécifique au travers d'une analyse statistique des actifs qui les composent.

C.2.e Gestion et suivi du risque

Gestion et réduction du risque

BNP Paribas Cardif s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour calibrer son allocation d'actifs stratégiques et pour mesurer ses risques d'ajustement actif-passif.

La **politique d'investissement** dicte le cadre applicable à la gestion d'actifs. Elle définit les principes permettant de faire correspondre la structure des portefeuilles d'actifs avec les engagements pris vis-à-vis des assurés, tout en optimisant le retour sur investissement attendu par rapport à la limite de risque fixée.

La mise en œuvre de la politique d'investissement, confiée à la Direction de la Gestion d'Actifs, est encadrée pour chaque portefeuille par une **convention de gestion** qui précise les limites d'investissement en fonction des classes d'actifs.

Les **études actif-passif** permettent de projeter les flux attendus tant sur les actifs que sur les passifs des différents fonds généraux. Elles permettent notamment d'ajuster la durée des actifs en fonction du profil des différents passifs.

L'exposition au risque de marché est également suivie au travers d'**études spécifiques et ciblées** telles que la revue des titres en situation de moins-value latente.

Par ailleurs, BNP Paribas Cardif est exposé au **risque de change** lié à ses investissements en devises. La position de change résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participation en monnaies étrangères financées par l'achat de la devise d'investissement. Lorsqu'une couverture de change est mise en place, elle est assurée par le financement par emprunt dans la devise d'investissement des participations en devises étrangères.

Suivi du risque

Le risque de marché est suivi d'une part au moyen de tableaux de bord organisés par classes d'actifs et par zones géographiques et d'autre part au travers du contrôle du respect des conventions de gestion. Les comités de gestion d'actifs participent au suivi du risque de marché.

C.2.f Stress tests et analyses de sensibilité

Des *stress tests* sont régulièrement étudiés dans le cadre des études ALM. Ces *stress tests* permettent de vérifier la capacité de BNP Paribas Cardif à honorer ses engagements dans des situations de marchés financiers défavorables, en tenant compte de l'impact de ces situations sur le comportement des assurés. Des *stress tests* spécifiques peuvent également être réalisés à la demande des régulateurs. Enfin, des analyses de sensibilité du SCR du risque de marché, et même plus globalement du ratio de solvabilité, sont régulièrement réalisées.

C.3 Risque de contrepartie

C.3.a Définition

Le risque de contrepartie est le risque de pertes ou d'évolution défavorable de la situation financière liées à la qualité de crédit des émetteurs de titres, des contreparties ou de tout autre débiteur auquel le groupe est exposé. Parmi les débiteurs, les risques associés aux instruments financiers (y compris les banques dans lesquelles le groupe détient des dépôts) et les risques associés à des créances liées à l'activité d'assurance (collecte des primes, soldes de réassurance, etc.) sont distingués en deux catégories : le risque de crédit sur les actifs et le risque de crédit sur les passifs.

C.3.b Exposition au risque

Le SCR du risque de contrepartie représente 2% des SCR avant diversification et s'élève à 369 millions d'euros au 31 décembre 2021, en baisse de 2% par rapport au 31 décembre 2020.

Il porte sur les expositions à un risque de contrepartie nées d'opérations de réassurance, sur les dépôts d'espèces dans les établissements de crédit et sur les autres expositions à un risque de défaut, nées notamment de créances sur des intermédiaires ou sur des assurés.

C.3.c Concentration

L'**exposition sur les assureurs et réassureurs** au 31 décembre 2021 porte principalement sur un réassureur *en run-off*. Le risque de contrepartie sur ce traité est réduit par un nantissement pour la part des engagements en unités de compte cédés et par une garantie en dépôt espèces pour la part des engagements en euros. Cette dernière garantie n'est pas reconnue en tant que garantie collatérale selon les dispositions établies par Solvabilité II.

C.3.d Gestion et réduction du risque

La gestion du risque de contrepartie sur les **réassureurs** est réalisée au travers d'une sélection rigoureuse des contreparties, de la négociation de garanties fournies et d'un suivi régulier des principales expositions. La responsabilité de ce suivi relève du département Transfert de Risque et du département Risque de Crédit.

Les garanties exigées peuvent être des garanties réelles, telles que des dépôts sous forme de garantie financière et de nantissements de titres, ou des cautions et lettres de garantie.

Le risque de contrepartie des **partenaires** relève de la gouvernance crédit Partenaires et Réassureurs. La gouvernance définit les délégations accordées aux entités locales et prévoit un accord du département Risque de Crédit si cette dernière sort du cadre de la délégation locale.

Tout comme pour le dispositif de gestion du risque de crédit sur les émetteurs, le département Risque de Crédit s'appuie sur les analyses, notations et outils de BNP Paribas pour les contreparties communes entre BNP Paribas et BNP Paribas Cardif et sur ses compétences propres pour les contreparties non communes.

De plus, tout comme pour un réassureur, une exposition sur un partenaire peut faire l'objet d'une sûreté réelle ou personnelle. En fonction de la qualité de la contrepartie, peuvent être utilisées les techniques suivantes : caution de la maison-mère, garantie bancaire à première demande, compte ségrégué du reste du patrimoine en cas de faillite, etc.

C.4 Risque de liquidité

C.4.a Définition

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidité futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, à cause de l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté pour un montant acceptable sans impact significatif sur les prix du marché ; et/ou de disposer d'instruments de financement alternatifs dans un calendrier adapté.

C.4.b Exposition au risque

L'exposition au risque de liquidité est appréhendée, à horizon un an principalement par l'intermédiaire de la politique de liquidité, validée en Comité de Validation des Politiques Ecrites, sous la responsabilité de la Direction de la Gestion d'Actifs, et à moyen terme au travers des études de la Direction Actuariat Financier, portant sur la projection des flux de trésorerie attendus à l'actif et au passif des fonds généraux de BNP Paribas Cardif.

Au 31 décembre 2021, les actifs considérés comme liquides sont à un niveau jugé satisfaisant.

C.4.c Gestion et réduction du risque

Le risque de liquidité est géré de manière centralisée sur la base d'études réalisées à une périodicité appropriée à l'exposition au risque.

C.4.d Sensibilité

Des *stress tests* sont conduits dans le cadre des études de gestion actif-passif. Ils permettent de vérifier la capacité de BNP Paribas Cardif à honorer ses engagements dans des situations de marchés financiers défavorables, en tenant compte de l'impact de ces situations sur le comportement des assurés.

Les dernières sensibilités montraient que les principaux fonds généraux disposaient d'actifs suffisamment liquides.

C.5 Risque opérationnel

C.5.a Définition

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance des processus internes, des défaillances informatiques ou d'évènements extérieurs, accidentels ou naturels. Ces évènements extérieurs comprennent les évènements d'origine humaine et ceux d'origine naturelle.

Les processus internes sont notamment ceux qui impliquent le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes sont des exemples d'évènements externes. Les évènements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information. Il est particulièrement impacté par les facteurs de risques transverses que sont le risque Environnement, Social et Gouvernance (ESG), le *conduct risk* ainsi que le risque de modèle.

C.5.b Exposition aux risques

Le montant du SCR lié au risque opérationnel s'élève à 917 millions d'euros au 31 décembre 2021, en progression de 17% par rapport au 31 décembre 2020. Le SCR lié au risque opérationnel s'apprécie sur la base des provisions techniques et des primes acquises. Au 31 décembre 2021, l'évaluation du risque à partir des provisions techniques domine comme au 31 décembre 2020.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des provisions techniques	710	727
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des primes acquises	676	567
Dépenses encourues pour les activités en unités de compte (12 derniers mois)	831	232
EXIGENCE DE CAPITAL POUR RISQUE OPERATIONNEL	917	785

C.5.c Gestion et réduction des risques

BNP Paribas Cardif s'appuie sur son dispositif général de contrôle interne et de maîtrise du risque opérationnel dans sa double dimension de contrôle périodique et de contrôle permanent.

La gouvernance du dispositif de contrôle interne de BNP Paribas Cardif s'appuie sur les comités suivants :

- le Comité ALM et Gestion des Risques d'Assurance (CAGRA) qui se réunit au moins trois fois par an. Il a en charge le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle permanent. Il examine les rapports réglementaires présentés au Conseil d'administration ;
- le Comité de Contrôle Interne (CCI) qui se réunit a minima deux fois par an au niveau de chaque entité comme au niveau de BNP Paribas Cardif. Il a pour objectif de dresser une situation des risques et du dispositif de contrôle permanent associé et de prendre les mesures requises ;

- le Comité « Risques Opérationnels » (CoRO) qui se réunit a minima deux fois par an. Il a pour objectif de présenter une vue d'ensemble des risques opérationnels majeurs au Comité Exécutif de BNP Paribas Cardif et des plans d'actions mis en place pour les maîtriser.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

BNP Paribas Cardif établit le bilan consolidé sous Solvabilité II conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, c'est-à-dire en valeur de marché. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Cardif sont établis conformément au référentiel IFRS.

D.1 Bilan au 31 décembre 2021

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Référence	Etats Financiers	Réévaluation et reclassement	Bilan Solvabilité II 31 décembre 2021	Bilan Solvabilité II 31 décembre 2020
Ecart d'acquisition		141	-141	-	-
Frais d'acquisition reportés	A	1 000	-1 000	-	-
Autres immobilisations incorporelles	B	412	-412	-	-
Impôts différés actifs	C	139	383	522	549
Immobilier détenu pour usage propre	D	464	32	496	476
Titres des sociétés mises en équivalence		955	287	1 243	1 251
Placements (hors placements représentant les engagements en UC)	E	178 712	1 462	180 174	180 210
Placements représentant les engagements en UC		91 073	45	91 118	76 588
Prêts et prêts hypothécaires		300	-200	100	111
Avances sur polices		887	-	887	901
Part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les provisions techniques	F	2 578	-336	2 243	2 353
Dépôts auprès des cédantes		0	7	7	7
Créances nées d'opérations d'assurance	G	1 168	-	1 168	1 134
Créances nées d'opérations de réassurance	G	97	-	97	91
Autres créances (hors assurance)		1 771	36	1 807	2 036
Trésorerie et équivalent trésorerie		3 050	-842	2 208	1 679
Autres actifs		762	79	840	621
TOTAL ACTIF		283 509	-599	282 910	268 009
Provisions techniques dont meilleure estimation des passifs (BEL)		250 534	-10 925	239 610	228 424
Provisions autres que les provisions techniques		321	4	324	304
Provisions pour retraite	H	83	-	83	80
Dettes pour dépôts d'espèces des réassureurs	I	1 248	105	1 353	1 596
Impôts différés passifs	J	103	1 506	1 609	989
Produits dérivés - Passifs		1 160	-465	695	675
Dettes envers les établissements de crédits	K	14 645	-959	13 686	13 494
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédits		14	-	14	10
Dettes nées d'opérations d'assurance	L	1 522	-79	1 443	1 344
Dettes nées d'opération de réassurance	L	93	-	93	96
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)		2 405	-59	2 347	2 076
Dettes subordonnées exclues dans les fonds propres de base		-	12	12	12
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	M	5 007	298	5 304	5 274
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		754	-77	677	602
Autres passifs		27 355	285	27 640	26 552
Capital social, Primes		2 738	-	2 738	2 738
Réserve de réconciliation		2 522	8 943	11 464	8 973
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs		-	523	523	478
Intérêts minoritaires		360	205	565	551
Dividendes		-	-	371	136
Fonds propres		5 620	10 041	15 661	13 031
TOTAL PASSIF		283 509	-599	282 911	268 009

Les lettres A à G renvoient aux méthodes d'évaluation des actifs décrites au paragraphe D.3. Les lettres H à M renvoient aux méthodes d'évaluation des autres passifs décrites au paragraphe D.4. Les autres postes n'amènent pas de commentaires particuliers par rapport aux méthodes de valorisation retenues pour la préparation des états financiers.

D.2 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation prudentiel au 31 décembre 2021 est basé sur le périmètre de consolidation comptable utilisé pour les états financiers consolidés annuels du groupe BNP Paribas Cardif. Il comprend quatre-vingt-dix-neuf sociétés : soixante-quinze intégrations globales, vingt-trois mises en équivalence et une société consolidante.

Les **règles et méthodes de consolidation** appliquées au sein du groupe BNP Paribas Cardif résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables.

Les entreprises contrôlées par le groupe BNP Paribas Cardif sont consolidées par intégration globale. Le groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables sur lesquels il a la capacité d'influer du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Lorsque le groupe BNP Paribas Cardif poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel nécessitant que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entreprise) soient prises à l'unanimité, le groupe BNP Paribas Cardif exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Les entités contrôlées conjointement sont mises en équivalence.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe BNP Paribas Cardif détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entreprise.

Pour les besoins de leur activité de gestion financière, les entreprises d'assurance sont amenées à investir dans des entités correspondant économiquement à des entités de placement : OPCVM et autres véhicules de placements collectifs en valeurs mobilières et sociétés ou fonds immobiliers. Comme prévu dans la recommandation ANC n°2013-05, les SCI et OPCVM consolidés par mise en équivalence sont reclassés dans les placements des activités d'assurance.

Les entités sous influence notable ou contrôle conjoint évaluées en valeur de marché sont présentées au bilan dans les « Placements financiers en valeur de marché par résultat ».

Les sociétés contrôlées qui ne sont pas matérielles au regard de leur contribution dans les comptes consolidés sont intégrées par la méthode de mise en équivalence, cette méthode s'appréciant alors comme un mode de consolidation simplifiée.

Les comptes consolidés sont établis en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au Groupe, en « réserve de réconciliation » et pour la part des tiers en « intérêts minoritaires ».

Le périmètre de consolidation prudentiel est composé des sociétés suivantes :

Sociétés intégrées et mises en équivalence	Pays	% d'intérêt au 31 décembre 2020	Mouvement de périmètre	% d'intérêt au 31 décembre 2021	% de contrôle au 31 décembre 2021	Méthode de consolidation
ASSURANCE						
Assurance Vie						
. BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	100	(4)			
. Cardif LivForsakring AB	Suède	100	(2)	100	100	Intégration globale
. Cardif Lux Vie	Luxembourg	67		67	67	Intégration globale
. Cardif Mexico Seguros de Vida SA	Mexique	100,00		100,00	100,00	Mise en équivalence*
. BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	100		100	100	Intégration globale
. Cardif Vita S.p.A.	Italie	100		100	100	Intégration globale
. Cardif Polska	Pologne	100		100	100	Mise en équivalence*
. Cardif Life Insurance Japan	Japon	75		75	75	Intégration globale
Assurance Non Vie						
. Cardif Assurances Risques Divers SA	France	100		100	100	Intégration globale
. Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	100		100	100	Intégration globale
. Cardif Forsakring	Suède	100	(2)	100	100	Intégration globale
. LLC Insurance Company Cardif	Russie	100		100	100	Intégration globale
. Cardif Mexico Seguros Generales SA	Mexique	100		100	100	Mise en équivalence*
. BNPP Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	100	(4)			
. Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	100		100	100	Intégration globale
. BNPP Cardif Seguros Generales	Chili	100		100	100	Intégration globale
. Luizaseg	Brésil	50		50	50	Mise en équivalence
. Nafio Assurance	France	100		100	100	Intégration globale
. Icare Assurance SA	France	100		100	100	Intégration globale
. BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Corée	92,54		94,54	94,54	Mise en équivalence*
. CARGEAS Assicurazioni S.p.A	Italie	100	(5)			
. Cardif EL Djazair	Algérie	100		100	100	Mise en équivalence*
. Cardif IARD	France	66		66	66	Intégration globale
. BNP Paribas Cardif Sigorta Anonim Sirketi	Turquie	100		100	100	Mise en équivalence*
. Cardif Biztsito Magyarorszag Zarkoruen	Hongrie	100		100	100	Mise en équivalence*
. Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	75		75	100	Intégration globale
Assurance mixte (Vie et Non Vie)						
. BNPPA Cardif TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	49		49	49	Mise en équivalence
. Cardif Seguros	Argentine	100	(3)	100	100	Mise en équivalence*
. Cardif Assurance Vie SA	France	100		100	100	Intégration globale
. Cardif Do Brasil Vida e Previdencia S.A	Brésil	100		100	100	Intégration globale
. BNPP Cardif Pojistovna AS	République Tchèque	100		100	100	Intégration globale
. BNPP Cardif Emeklilik A.S	Turquie	100		100	100	Intégration globale
. Pinnacle Insurance PLC	Royaume Uni	100		100	100	Intégration globale
. Poistovna Cardif Slovakia	Slovaquie	100		100	100	Mise en équivalence*
. BNPP Cardif Life Insurance Co.	Corée	85		85	85	Intégration globale
. BoB Cardif Life Insurance Company	Chine	50		50	50	Mise en équivalence
. Cardif hayat Sigorta Anonim Sirketi Vie	Turquie	100		100	100	Mise en équivalence*
. Cardif Compania de Seguros	Pérou	100		100	100	Mise en équivalence*
AUTRES ACTIVITES						
. BNP Paribas Cardif Servicios y Asistencia Limitada	Chili	100		100	100	Mise en équivalence*
. GIE BNP Paribas Cardif	France	99,5		99,5	99,5	Intégration globale
. Cardif Pinnacle Insurance Management Services	Royaume Uni	100		100	100	Intégration globale
. Cardif services AEIE	Portugal	100		100	100	Intégration globale
. Cardif Limitada	Brésil	100		100	100	Mise en équivalence*
. Paris Management Consultant Company Ltd	Taiwan	100		100	100	Mise en équivalence*
. Karapass courtage	France	100		100	100	Mise en équivalence*
. BNPP Cardif Services SRO	République Tchèque	100		100	100	Mise en équivalence*
. Cardif Servicios S.A.C	Pérou	100		100	100	Mise en équivalence*
HOLDINGS						
. BNP Paribas Cardif SA	France	100		100	100	Société consolidante
. BNP Paribas Cardif BV	Pays-Bas	100		100	100	Intégration globale
. Cardif Nordic AB	Suède	100		100	100	Intégration globale
. NCVF Participacoes SA	Brésil	100		100	100	Intégration globale
. Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume Uni	100		100	100	Intégration globale
. Icare Holding SA	France	100		100	100	Intégration globale

Le pourcentage d'intérêt reflète la participation directe et indirecte du Groupe dans la société concernée.

(1) Entrée de périmètre : seuils Cardif

(2) Modification de méthode de consolidation de mise en équivalence à intégration globale

(3) Modification de méthode de consolidation de intégration globale à mise en équivalence

(4) Transfert des activités de BNP Paribas Cardif vers les succursales de Cardif Assurance Vie et Cardif Assurances Risques Divers

(5) Sortie de Périmètre

(*) Sociétés contrôlées consolidées de façon simplifiée par mise en équivalence

Sociétés intégrées et mises en équivalence	Pays	% d'intérêt au 31 décembre 2020	Mouvement de périmètre	% d'intérêt au 31 décembre 2021	% de contrôle au 31 décembre 2021	Méthode de consolidation
PLACEMENTS D'ASSURANCE						
SCI Carma Grand Horizon SARL	France	100		100	100	Intégration globale
SCI Reumal Investissements	France	100		100	100	Intégration globale
SCI Corosa	France	100		100	100	Intégration globale
SCI Cardif Logement	France	100		100	100	Intégration globale
SCI Nanterre Guillaeries	France	100		100	100	Intégration globale
SCI Pantin les Moulins	France	100		100	100	Intégration globale
SCI Odyssée	France	100		100	100	Intégration globale
Opéra Rendement	France	100		100	100	Intégration globale
Capital France Hôtel	France	98		98	98	Intégration globale
Fundamenta	Italie	100		100	100	Intégration globale
Assuvie	France	50		50	50	Mise en équivalence
SCI SCOO	France	46		46	46	Mise en équivalence
SCI Porte de Clayes	France	45		45	45	Mise en équivalence
C-Santé OPPCI	France	100		100	100	Intégration globale
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	67		67	100	Intégration globale
Harewood Helena 2 Ltd	Royaume Uni	100		100	100	Intégration globale
SCI PARIS GRANDE ARMEE	France	100		100	100	Intégration globale
FDI Poncelet SAS	France	100		100	100	Intégration globale
CFH Berlin HoldCo SARL	Luxembourg	0	(1)	98	100	Intégration globale
ENTITES STRUCTUREES						
BNPP CP Cardif Alternative	France	100		100	100	Intégration globale
BNPP CP Cardif Private Debt	France	100		100	100	Intégration globale
BNPP France Crédit	France	100		100	100	Intégration globale
Camgestion Obilflexible	France	100		100	100	Intégration globale
CARDIF ALTERNATIVES PART I	France	100		100	100	Intégration globale
Cardif BNPP IP Convertibles World	France	100		100	100	Intégration globale
Cardif BNPP IP Signatures	France	100		100	100	Intégration globale
Cardif BNPP IP Smid Cap Euro	France	100		100	100	Intégration globale
CARDIF CPR BASE CREDIT	France	100		100	100	Intégration globale
CARDIF EDRAM SIGNATURES	France	100		100	100	Intégration globale
CARDIF VITA CONVEX FUND EUR	France	100		100	100	Intégration globale
CEDRUS CARBON INITIATIVE TRENDS	France	100		100	100	Intégration globale
FP CARDIF CONVEX FUND USD	France	100		100	100	Intégration globale
G C THEMATIC OPPORTUNITIES II (IRELAND)	France	100		100	100	Intégration globale
Natio Fonds Athens Investissement N 5	France	90		90	100	Intégration globale
Natio Fonds Colline International	France	100		100	100	Intégration globale
Natio Fonds Collines Investissement N 3	France	100		100	100	Intégration globale
NATIO FONDS COLLINES INVESTISSEMENT N1	France	100		100	100	Intégration globale
NEW ALPHA CARDIF INCUBATOR FUND	France	100		100	100	Intégration globale
PERMAL CARDIF CO-INVESTMENT FUND	France	100		100	100	Intégration globale
TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	France	100		100	100	Intégration globale
VALTITRES FCP	France	100		100	100	Intégration globale
BNPP Monétaire Assurance	France	100		100	100	Intégration globale
Cardif BNPP AM Emerging Bond	France	100		100	100	Intégration globale
Cardif BNPP IP Global Senior Corporate Loans	France	100		100	100	Intégration globale
Natio-Fonds Ampère 1	France	100		100	100	Intégration globale
BNPP Moderate Focus Italia	France	100		100	100	Intégration globale
Cardif BNPP IP Smid Cap Europe	France	0	(1)	100	100	Intégration globale
Becquerel	France	0	(1)	100	100	Intégration globale
Eclair	France	0	(1)	100	100	Intégration globale

D.3 Méthodes d'évaluation des actifs

Conformément à l'Article 75 a) de la Directive, les actifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les lettres A à G renvoient aux lignes du bilan de BNP Paribas Cardif présenté au paragraphe D.1.

D.3.a Méthodes d'évaluation des actifs autres que les actifs financiers

A. Frais d'acquisition reportés

La part non imputable à l'exercice des frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance est portée à l'actif du bilan comptable. Ces frais d'acquisition ne sont pas reportés dans le cadre de Solvabilité II.

B. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont reconnues pour une valeur nulle sauf s'il existe un marché actif pour des biens similaires identifiables. Elles sont alors évaluées à leur valeur de marché.

C. Impôts différés actifs

Les impôts différés sont déterminés suivant la méthode décrite au paragraphe D.5 (Autres informations). Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité puisse les recouvrer dans un délai raisonnable.

D. Immobilier détenu pour usage propre

Les immeubles d'exploitation sont évalués à leur valeur économique, laquelle est basée sur la valeur d'expertise déterminée par un expert indépendant.

F. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La méthode d'évaluation des provisions techniques cédées suit les mêmes principes que les provisions techniques décrites au paragraphe D.4. Au 31 décembre 2021, les provisions techniques cédées s'élèvent à 2 243 millions d'euros.

G. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Ces créances ont une échéance à moins d'un an. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, corrigée éventuellement d'une provision pour tenir compte de la qualité de crédit propre à la contrepartie.

Au 31 décembre 2021, les créances nées d'opérations de réassurance correspondent principalement aux comptes courants des cessionnaires.

D.3.b Méthodes d'évaluation des actifs financiers

E. Placements financiers

Les actifs financiers sont classés à l'actif du bilan selon les Codes Complémentaires d'Identification (codes CIC selon l'acronyme anglais) définis par EIOPA.

La valeur de marché des actifs financiers est déterminée en utilisant, soit des prix obtenus directement à partir de données de marché, soit des prix résultant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation reposent sur des approches d'évaluation par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

- **Les actions (autres que des participations⁶), les obligations et les fonds collectifs** sont principalement valorisés en utilisant des cours sur des marchés actifs, pour des actifs identiques « *Quoted Market Price (QMP)* » ou pour des actifs similaires « *Quoted Market Price for similar assets (QMPS)* ». Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- **Les participations** sont principalement des actions non cotées, lesquelles sont valorisées à hauteur de la quote-part de situation nette ajustée conformément à la méthode « *IFRS Equity Methods (IEM)* ».
- **Les dépôts** (autres que ceux assimilables à de la Trésorerie) sont valorisés en valeur nominale.

Au 31 décembre 2021, la répartition des placements (hors placements représentant les engagements en unités de compte) par méthode de valorisation est la suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Valeurs ayant un cours coté	valeurs, cours coté de valeur similaire	Mise en équivalence corrigée	Quote part de situation nette ajustée	Méthode alternative de valorisation				Total
					Valeur nominale	Valeur d'expertise	Valeur ajustée	Autres méthodes	
Immobilier					4 985				4 985
Participations	960	512	81	20				3	1 576
Actions	5 799		28	796				610	7 234
Obligations d'états	56 683	860						82	57 625
Obligations d'émetteurs privés	51 428	7 082					101	36	58 646
Obligations structurées	156	8 945						0	9 101
Titres garantis									
Fonds collectifs	24 422	7 301				9 189			40 912
Dérivés								799	799
Dépôts					540				540
PLACEMENTS DES FONDS GENERAUX	139 448	24 699	110	816	540	14 174	101	1 530	181 417

Les placements immobiliers comprennent principalement les immeubles de placement ainsi que les parts de SCI non cotées.

Les instruments dérivés sont relatifs aux opérations de change à terme, à des contrats d'échange de taux ou de futures.

D.4 Méthodes d'évaluation des passifs

D.4.a Méthodes d'évaluation des provisions techniques

Le BEL brut de réassurance au 31 décembre 2021 est de 236 753 millions d'euros, en augmentation de 5% par rapport au 31 décembre 2020.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	BEL - Meilleure estimation des passifs	Marge de risque	Total	BEL - Meilleure estimation des passifs	Marge de risque	Total
Non Vie (hors santé)	884	110	994	1 167	120	1 287
Santé similaire à la non vie	906	208	1 113	995	211	1 206
Santé similaire à la vie	508	124	632	515	118	632
Santé	1 414	331	1 745	1 510	329	1 839
Vie (hors santé, indexés et unités de comptes)	145 869	1 906	147 775	147 108	2 636	149 744
Contrats indexés et unités de compte	88 586	509	89 095	75 126	428	75 554
Vie (hors santé)	234 455	2 415	236 870	222 234	3 064	225 298
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	236 753	2 856	239 610	224 912	3 513	228 424

⁶ i.e. « autres que les actions émises par des sociétés qui sont des participations au sens de la Directive Solvabilité II »

L'évolution du BEL s'explique principalement par la variation de la valeur des unités de compte au cours de l'année en raison de la performance des marchés et par la hausse du rendement anticipé de l'actif du fait de la hausse des taux. Cette augmentation de la meilleure estimation des passifs est compensée par des évolutions de modèles, par le supplément de reclassement de la valeur économique de la provision pour participation aux bénéfices de Cardif Assurance Vie admissible en fonds propres excédentaires et par l'effet change sur Taiwan et la Corée.

La marge de risque s'élève à 2 856 millions d'euros au 31 décembre 2021, en baisse de 657 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020, soit une diminution de 19%. Cette baisse est en lien avec la diminution des risques de souscription vie.

Réconciliation avec les états financiers

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Etats financiers	Bilan Solvabilité II
Provision technique brute - Non vie hors santé	3 750	994
Provision technique brute - Santé similaire à la non vie		1 113
<i>Meilleure Estimation</i>		906
<i>Marge de risque</i>		208
Provision technique brute - Santé similaire à la vie		632
<i>Meilleure Estimation</i>		508
<i>Marge de risque</i>		124
Provision technique brute - Vie (hors santé, UC ou indexés)	156 297	147 775
<i>Meilleure Estimation</i>		145 869
<i>Marge de risque</i>		1 906
Provision technique brute - UC ou indexés	90 487	89 095
<i>Meilleure Estimation</i>		88 586
<i>Marge de risque</i>		509
SOUS TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DONT MEILLEURE ESTIMATION DES PASSIFS	250 534	239 610

L'écart entre les provisions techniques comptabilisées en IFRS (250 534 millions d'euros) et les provisions techniques évaluées selon Solvabilité II (239 610 millions d'euros) s'explique principalement par la réévaluation économique des garanties se traduisant par un complément de profits futurs actualisés en fonds propres, le reclassement de la valeur économique de la provision pour participation aux bénéfices admissibles en fonds propres excédentaires sur Cardif Assurance Vie et dans une moindre mesure par l'intégration de la marge de risque.

Principes de valorisation des provisions techniques

Conformément à l'Article 75 b) de la Directive, les passifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les provisions techniques représentent la somme de la meilleure estimation du passif, *Best Estimate of the Liabilities* (BEL) et de la marge de risque *Risk Margin* (RM).

Le BEL correspond à la valeur probable des flux du portefeuille au 31 décembre 2021, actualisés avec la courbe des taux sans risque diminuée du risque de crédit et augmentée de l'ajustement pour volatilité.

La marge de risque est calculée en utilisant la « méthode 1 » des simplifications proposées dans l'orientation 61 des Orientations sur la valorisation des provisions techniques (EIOPA-BoS-14/166). Cette méthodologie se fonde sur l'évaluation prospective des exigences de capital par sous-modules de risque en proportion d'indicateurs de risques appelés *drivers*.

Méthodes d'évaluation des provisions techniques

Modèle de projection

La projection des flux s'effectue sur un horizon de 40 ans à l'aide de modèles déterministes ou stochastiques, groupe ou locaux. La gouvernance des données, des hypothèses et des modèles qui sous-tendent l'évaluation de la solvabilité de BNP Paribas Cardif s'inscrit dans un objectif d'amélioration de ses méthodes et pratiques pour répondre aux usages de ces indicateurs et aux évolutions réglementaires.

Limites des contrats

La limite des contrats se définit comme la date à laquelle l'assureur a le droit unilatéral de mettre fin au contrat, de refuser ou de modifier les primes de manière à refléter le risque. En protection, une analyse des conditions générales des contrats, des conventions avec le partenaire, et de la réglementation locale est nécessaire afin de définir la frontière de chaque risque et génération de contrats.

Niveau d'incertitude associé à la valeur des provisions techniques

La valeur des provisions techniques repose sur des projections de flux de trésorerie sur un horizon long et exige la formulation d'hypothèses et l'utilisation de modèles et méthodes prédictives présentant par nature un caractère incertain quant à leur réalisation. La valeur des provisions techniques comporte donc une part d'incertitude.

Courbe des taux

BNP Paribas Cardif utilise la courbe des taux sans risque communiquée par l'EIOPA, à laquelle vient s'ajouter l'ajustement pour volatilité (VA).

Le groupe a fait le choix de ne pas retenir les mesures transitoires suivantes :

- le *matching adjustment* ;
- la mesure transitoire sur les taux d'intérêt ;
- la mesure transitoire de déduction.

Autres hypothèses économiques

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses économiques retenues :

- les taux d'impôts utilisés pour le calcul des impôts différés liés au retraitement Solvabilité II au bilan ainsi que pour l'ajustement par l'impôt différé du SCR. Ces taux sont basés sur les taux utilisés lors de l'arrêté comptable de l'année et des taux ultérieurs votés. Les taux sont ensuite supposés constants sur toute la durée de projection ;
- les taux de change au 31 décembre de l'année par rapport à l'euro ;
- les taux d'inflation utilisés pour le calcul de l'évolution des frais généraux sur la période de projection.

Taux d'impôt et taux d'inflation en pourcentage sur l'année	Taux d'impôt 2021	Taux d'impôt 2020	Taux de change 2021	Taux de change 2020	Taux d'inflation 2021	Taux d'inflation 2020
Allemagne	30,53 %	30,53 %	n.a	n.a	1,1 %	1,1 %
Autriche	25,00 %	25,00 %	n.a	n.a	1,1 %	1,1 %
Belgique	25,00 %	25,00 %	n.a	n.a	1,1 %	1,1 %
Brésil	40,01 %	40,00 %	6,3	6,3	6,0 %	6,0 %
Bulgarie	10,00 %	10,00 %	2,0	1,96	2,0 %	2,0 %
Chili	27,00 %	27,00 %	969,9	875,9	3,0 %	3,0 %
Corée du Sud	22,00 %	22,00 %	1 351,7	1 328,1	1,1 %	1,1 %
Espagne	25,00 %	25,00 %	n.a	n.a	1,1 %	1,1 %
France	25,83 %	28,41 %	n.a	n.a	1,1 %	1,1 %
Italie	30,82 %	30,82 %	n.a	n.a	1,1 %	1,1 %
Japon	28,00 %	28,00 %	130,9	126,2	0,2 %	0,2 %
Luxembourg	24,94 %	24,94 %	n.a	n.a	1,1 %	1,1 %
Pays Bas	25,00 %	25,00 %	n.a	n.a	1,5 %	1,5 %
Pologne	19,00 %	19,00 %	4,6	4,6	1,5 %	1,5 %
République Tchèque	19,00 %	19,00 %	24,9	26,3	1,3 %	1,3 %
Royaume Uni	25,00 %	19,00 %	0,8	0,9	1,5 %	1,5 %
Suède	20,60 %	20,60 %	10,3	10,0	1,4 %	1,4 %
Taiwan	20,00 %	20,00 %	31,4	34,5	0,7 %	0,7 %

D.4.b Méthodes d'évaluation des autres passifs

Conformément à l'Article 75 de la Directive, les autres passifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les lettres H à M renvoient aux lignes du bilan de BNP Paribas Cardif présenté au paragraphe D.1.

H. Provision pour engagements sociaux

Les engagements sociaux sont constitués par les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite) et les autres avantages à long terme (congrés rémunérés, primes liées à l'ancienneté ...). L'évaluation des engagements de retraite est faite sur la base de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations futures, et diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

I. Dettes pour dépôts d'espèces des réassureurs

Au 31 décembre 2021, le poste « Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires » s'élève à 1 353 millions d'euros et correspond principalement aux dépôts en espèces constitués dans le cadre de la réassurance de Cardif Assurance Vie.

J. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs sont des passifs d'impôts. Ils sont déterminés suivant la méthode décrite au paragraphe D.6 « Autres informations ».

K. Dettes financières envers les établissements de crédit

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan de BNP Paribas Cardif. La somme reçue du cessionnaire en contrepartie du prêt de titres est inscrite en Dettes financières au bilan de BNP Paribas Cardif.

Au 31 décembre 2021, les dettes financières envers les établissements de crédit s'élèvent à 13 686 millions d'euros et sont principalement constituées des opérations de mise en pension de Cardif

Assurance Vie (classées précédemment en Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit).

L. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Ces dettes ont une échéance à moins d'un an. Elles sont en principe évaluées à leur valeur nominale.

M. Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base

Les dettes subordonnées sont évaluées à leur juste valeur en actualisant leurs flux financiers futurs au taux sans risque majoré du spread de l'émetteur à l'origine.

Les titres subordonnés émis par BNP Paribas Cardif sont présentés en E.1.c.

D.5 Méthodes alternatives de valorisation

Les méthodes de valorisation appliquées aux placements sont les suivantes :

- les **actifs immobiliers (autres que pour usage propre)** sont réévalués à la valeur de réalisation des immeubles déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR. Les expertises quinquennales font l'objet d'une revue annuelle également certifiée par expert ;
- les **Fonds Communs de Placements à Risque** sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative publiée par la société de gestion, éventuellement ajustée des mouvements significatifs intervenus depuis sa date de calcul ;
- les **dépôts** (autres que ceux assimilables à de la Trésorerie) sont évalués à leur valeur nominale, qui correspond à la juste valeur pour ce type d'actif.

D.6 Autres informations

Les impôts différés sont calculés sur la base des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II et leur valeur fiscale.

Les crédits d'impôts et déficits fiscaux reportables en avant sont reconnus et évalués conformément aux normes IFRS.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementation fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs peuvent être compensés si et seulement si :

- ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable ;
- il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible.

Chaque filiale et succursale intégrée dans le groupe BNP Paribas Cardif calcule son impôt différé à partir du taux local d'impôt requis et selon les principes décrits ci-dessus. La position d'impôt différé au bilan Solvabilité II est compensée au niveau de chaque entité.

Les soldes d'impôts différés présents au bilan Solvabilité II s'élèvent à 522 millions d'euros à l'actif et 1 609 millions d'euros au passif.

E. Gestion du Capital

E.1 Fonds propres

E.1.a Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR et le SCR Groupe Minimum

La politique de gestion du capital de BNP Paribas Cardif vise à s'assurer d'un niveau et d'une qualité de capital solides, afin de répondre aux exigences prudentielles et de garantir une résilience financière suffisante.

BNP Paribas Cardif retient les mesures transitoires relatives à la qualification des fonds propres.

La **Politique de Gestion du Capital** de BNP Paribas Cardif a pour objectif notamment de respecter les exigences réglementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 100% le SCR défini dans le cadre de l'évaluation ORSA et de structurer les fonds propres, en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dette subordonnée et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation. En fonction de la solvabilité observée et des projections menées notamment dans le cadre de l'ORSA, des actions d'ajustement des fonds propres peuvent être initiées.

E.1.b Faits marquants de l'exercice 2021

Emission de dettes subordonnées

Le 10 décembre 2021, Cardif IARD a émis un Titre Subordonné Remboursable (TSR) d'une valeur nominale de 12,5 millions d'euros avec une maturité de 10 ans. Ce TSR a été souscrit par chacun de ses actionnaires respectifs que sont BNP Paribas Cardif et Matmut à hauteur de leur quote-part de détention dans la structure, respectivement 66% et 34%.

Acomptes sur dividendes

Un acompte sur dividende a été versé par BNP Paribas Cardif en juillet 2021 au titre du résultat de cession de SBI Life pour un montant de 511 millions d'euros. Le versement de cet acompte a été décidé par le Conseil d'Administration réuni en date du 25 juin 2021.

E.1.c Structure, montant et qualité des fonds propres

Les **fonds propres disponibles** s'élèvent à 19 967 millions d'euros au 31 décembre 2021 et sont composés des éléments suivants :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2021
Capital social	150
Prime d'émission	2 588
Fonds excédentaires	6 321
Réserve de réconciliation	5 143
Dettes subordonnées	5 304
Montant équivalent aux actifs d'impôts différés	523
Intérêts minoritaires	565
Abattement	-91
Déductions non incluses dans la réserve de réconciliation	-537
TOTAL	19 967

Le capital social et la prime d'émission s'élèvent à 2 738 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La réserve de réconciliation est essentiellement composée des réserves statutaires, des résultats non distribués et de la valeur actualisée des profits futurs déduction faite des actifs incorporels et des écarts d'acquisition.

Les dettes subordonnées s'élèvent à 5 304 millions d'euros, en valeur de marché, dont 4 998 millions d'euros de nominal.

BNP Paribas Cardif ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres issus du bilan en Solvabilité II atteignent ainsi 20 595 millions d'euros sur lesquels s'applique une déduction de 628 millions d'euros, dont 311 millions d'euros aux intérêts minoritaires excédant leur quote-part dans le SCR contributif des entités non détenues à 100% et 226 millions d'euros à la part des fonds propres excédentaires de Cardif Assurance Vie non disponibles au niveau du groupe. Sont également déduits les éléments de fonds propres des filiales non transférables par nature.

Quinze titres subordonnés sont actuellement admis en éléments de couverture⁷ :

En millions d'euros, au	Emetteur	Souscripteur	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale	Valeur de marché au 31 décembre 2021	Catégorie en mesures transitoires	
	TSDI	BNP Paribas Cardif	Tiers	25/11/2014	Indéterminée	1 000	1 121	Catégorie 1
	TSDI	Cardif Lux Vie	BGL	17/12/2014	Indéterminée	16	27	Catégorie 1
	TSSDI	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	27/06/2019	Indéterminée	450	485	Catégorie 1
	TSR	Cardif Assurances Risques Divers	BNP Paribas	28/06/2016	28/06/2026	200	200	Catégorie 2
	TSR	Cardif Assurance Vie	BNP Paribas	27/09/2016	27/09/2026	650	650	Catégorie 2
	TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	26/09/2017	26/09/2047	760	812	Catégorie 2
	TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	29/09/2017	29/09/2047	710	764	Catégorie 2
	TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	14/12/2017	14/12/2047	170	174	Catégorie 2
	TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	27/06/2019	27/06/2029	200	212	Catégorie 2
	TSR	Cardif Lux Vie	BGL	21/12/2018	21/12/2028	29	30	Catégorie 2
	TSR	Cardif Lux Vie	BGL	26/11/2019	25/11/2026	35	36	Catégorie 2
	TSR	Cardif IARD	Matmut	24/03/2020	24/03/2030	3	3	Catégorie 2
	TSR	Cardif IARD	Matmut	08/12/2020	08/12/2030	5	5	Catégorie 2
	TSR	Cardif IARD	Matmut	10/12/2021	10/12/2031	4	4	Catégorie 2
	TSR	Cardif Lux Vie	BGL	26/11/2019	25/11/2026	17	17	Catégorie 3
	TSR	BNP Paribas Cardif	Tiers	29/11/2017	29/11/2024	750	765	Catégorie 3
	TOTAL					4 998	5 304	

Les fonds propres sont classés en trois catégories, graduant ainsi leur qualité, en fonction de leur disponibilité, de leur subordination prioritaire pour la couverture des engagements des assurés et de leur durée.

Les fonds propres de catégorie 1 représentent 79% des fonds propres disponibles.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020	2021/2020	
Fonds propres de catégorie 1	15 855	13 260	2 595	20 %
Fonds propres de catégorie 2	2 824	2 784	40	1 %
Fonds propres de catégorie 3	1 288	1 247	41	3 %
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES AVEC MESURES TRANSITOIRES	19 967	17 291	2 676	15 %

La composition par catégorie s'appuyant sur les mesures transitoires, s'établit comme suit :

En millions d'euros, au	Total	31 décembre 2021			31 décembre 2020
		Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	
Fonds propres de base avant déduction des participations dans les institutions financières autres telles que décrites dans l'article 68 de la réglementation déléguée 2015/35					
Actions ordinaires (brutes des actions propres)	150	150	-	-	150
Primes d'émission relatives aux actions ordinaires	2 588	2 588	-	-	2 588
Fonds excédentaires	6 321	6 321	-	-	5 822
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	226	226	-	-	317
Réserve de réconciliation	5 143	5 143	-	-	3 151
Passifs subordonnés	5 304	-	1 633	2 890	5 274
Montant équivalent aux actifs d'impôt différés	523	-	-	-	478
Intérêts minoritaires (si pas déclarés comme une part de fonds propres spécifiques)	565	565	-	-	551
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-91	-91	-	-	-87
Déductions non incluses dans la réserve de réconciliation	-537	-420	-34	-66	-636
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE APRES DEDUCTION	19 967	14 256	1 599	2 824	1 288

⁷ Les deux TSDI d'une valeur nominale de 1 000 millions d'euros et de 16 millions d'euros de catégorie 1 ne sont pas admis en couverture du SCR en mesures cibles.

Le tableau suivant présente la réconciliation entre les capitaux propres comptables, l'excédent des actifs sur les passifs en norme Solvabilité II et les fonds propres éligibles du groupe BNP Paribas Cardif :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social et primes d'émission	2 738	2 738
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	2 522	3 017
Intérêts minoritaires	360	373
Capitaux propres comptables consolidés	5 620	6 128
Elimination des écarts d'acquisition, valeurs de portefeuille et incorporels	-423	-559
Mise en juste valeur des actifs et passifs financiers	1 865	1 863
Mise en juste valeur économique des passifs techniques	8 599	5 599
Excédent des actifs sur les passifs SII	15 661	13 031
Emprunts subordonnés	5 304	5 274
Dividendes à verser	-371	-291
Intérêts minoritaires non disponibles	-311	-319
Autres ajustements	-317	-404
Fonds propres SII disponibles groupe	19 967	17 291
Catégorie 1 restreint + Catégorie 2	0	0
Catégorie 3	0	0
Fonds propres éligibles groupe	19 967	17 291

Les fonds propres éligibles au SCR s'élèvent à 19 967 millions d'euros et sont identiques aux fonds propres disponibles au 31 décembre 2021.

E.1.d Classification des fonds propres hors mesures transitoires

En mesures cibles, certaines dettes subordonnées ne seront plus admises en élément de couverture du SCR. L'ensemble de ces titres non admis hors mesures transitoires s'élève à 1 148 millions d'euros au 31 décembre 2021 en valeur de marché. Hors mesures transitoires, les fonds propres disponibles s'élèvent à 18 819 millions d'euros au 31 décembre 2021.

E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR et SCR Groupe Minimum)

E.2.a Montants de SCR et de SCR Groupe Minimum

Le montant de SCR est de 10 822 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le SCR Groupe Minimum s'élève à 4 902 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 4 619 millions d'euros au 31 décembre 2020.

E.2.b Information sur les données servant au calcul du SCR Groupe Minimum

En 2021, le SCR Groupe Minimum est la somme des MCR pondérée par la quote-part de détention.

Les données ayant servi aux calculs de ces MCR sont :

- les provisions techniques décrites au paragraphe D.4 ;
- les montants de primes émises nettes de réassurance de l'exercice 2021 ;
- les capitaux sous risque.

E.2.c Montant de SCR par module de risque

Le SCR s'élève à 10 822 millions d'euros au 31 décembre 2021, après prise en compte des effets de la diversification à hauteur de -3 031 millions d'euros et de la capacité d'absorption par l'impôt pour - 2 755 millions d'euros. Le SCR est en hausse de 8% par rapport au SCR calculé au 31 décembre 2020, en raison principalement de l'évolution du risque de marché et de la baisse du risque de souscription vie précédemment commentés (partie C).

Le SCR se décompose comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Risque de marché	10 285	9 364
Risque de défaut	369	377
Risque de souscription vie	2 823	3 472
Risque de souscription santé	720	744
Risque de souscription non vie	685	723
Diversification	-3 031	-3 357
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS NET DE BASE	11 850	11 323
Risque opérationnel	917	785
Ajustement sur la capacité d'absorption par les provisions techniques	166	-
Capacité d'absorption des impôts différés	-2 755	-2 695
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	98	83
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	545	495
CAPITAL DE SOLVABILITE NET REQUIS	10 822	9 990

L'évolution par module de risque est décrite dans la partie C. Profil de risque.

E.2.d Ratios de couverture

En millions d'euros, au	31 décembre 2021				31 décembre 2020
	Total	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3
Fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis	19 967	14 256	1 599	2 824	1 288
Fonds propres éligibles au minimum de capital requis	16 835	14 256	1 599	980	-
Capital de solvabilité requis (SCR)	10 822				
SCR Groupe minimum	4 902				
Fonds propres éligibles rapportés au capital de solvabilité requis	185 %				
Fonds propres éligibles rapportés au SCR Groupe minimum	343 %				

Les ratios de couverture du SCR et du SCR Groupe Minimum sont respectivement de 185% et de 343%, contre respectivement 173% et 307% au 31 décembre 2020.

E.2.e Utilisation des Undertaking Specific Parameter (USP)

Non applicable

E.3 Option de calcul retenue pour le calcul du SCR (article 305b)

La prise en compte de la durée dans l'évaluation du risque actions, conformément à l'article 304 de la Directive 2009/138/EC n'a pas été utilisée.

E.4 Différences entre la formule standard et le modèle interne

Non applicable

E.5 Montant des non-conformités avec le SCR et le SCR Groupe Minimum

Non applicable